

Université Constantine 1

Faculté : des sciences de la technologie

Département : Génie civil

Module : Français

Niveau : 2^{ème} année Licence Pro

Enseignant : M. HAFIANE

Année universitaire : 2019-2020 (Semestre : 2)

Génie civil

Le **génie civil** représente l'ensemble des techniques de constructions civiles. Les **ingénieurs civils** ou ingénieurs en génie civil s'occupent de la conception, la réalisation, l'exploitation et la réhabilitation d'ouvrages de construction et d'infrastructures dont ils assurent la gestion afin de répondre aux besoins de la société, tout en assurant la sécurité du public et la protection de l'environnement. Très variées, leurs réalisations se répartissent principalement dans cinq grands domaines d'intervention : structures, géotechnique, hydraulique, transport, et environnement.



Viaduc de Millau.

En France et en Suisse notamment, le *génie civil* est une expression désignant les domaines de la construction en général :

- les aspects liés à la stabilité des constructions : l'ouvrage sur le sol où il est implanté doit résister durant sa construction et tout au long de sa vie aux diverses sollicitations (le poids propre de l'ouvrage, les charges d'exploitations, les charges climatiques, les séismes, etc.);
- le confort des usagers le cas échéant : thermique, visuel en adaptant l'éclairage à l'usage, acoustique (isolation des bruits extérieurs et correction acoustique de l'ambiance intérieure), renouvellement de l'air (l'utilisateur doit avoir suffisamment de dioxygène pour vivre même si le bâtiment est très étanche pour éviter les déperditions thermiques !).

Domaine d'application

Le domaine d'application du *génie civil* est très vaste ; il englobe les travaux publics et le bâtiment. Il comprend notamment :

- le gros œuvre en général, quel que soit le type de construction ou de bâtiment, comme les gratte-ciel. Ce domaine recouvre deux catégories distinctes :
 - le dimensionnement d'une structure nouvelle, la réhabilitation d'une structure existante, appelé aussi conservation d'ouvrages existants (expertise et/ou projet d'intervention) ;



Constructions en cours près de l'étang de Thau (Sète, France).

- les constructions industrielles : usines, entrepôts, réservoirs, etc. ;
- les infrastructures de transport : routes, voies ferrées, ouvrages d'art, canaux, _____
ports, tunnels, etc. ;
- les constructions hydrauliques : barrages, digues, jetées, etc. ;
- les infrastructures urbaines : aqueducs, égouts, etc.

Phases d'un projet

Un projet de génie civil peut être scindé en plusieurs phases, souvent confiées à des organismes différents :

- la planification qui consiste à intégrer le projet dans un ensemble de plans directeurs ;
 - la conception, qui inclut la réalisation des études détaillées d'avant-projet ;
 - le dimensionnement, qui consiste à déterminer les dimensions des éléments constitutifs de la future réalisation ;
 - l'appel d'offres qui permet de planifier la réalisation, notamment le coût de celle-ci, et de choisir l'entreprise qui en aura la charge ;
 - l'exécution de la construction, qui inclut l'élaboration du projet définitif. Différents corps de métiers interviennent dans la réalisation d'un ouvrage :
1. les études techniques entrent dans le détail de la phase de dimensionnement et établissent les plans de construction. Ensuite, interviennent les méthodes qui valident la faisabilité des plans de construction et définissent le mode et les outils de construction,
 2. le département de production : fondation, terrassements, gros œuvre, corps d'états secondaires, corps d'états techniques, corps d'états architecturaux, équipements ;
- les réceptions provisoire et finale de l'ouvrage ;
 - l'exploitation et l'entretien de l'ouvrage.

Intervenants

En France, un projet de génie civil est réparti entre plusieurs intervenants :

- le maître d'ouvrage est la personne (physique ou morale) à l'origine de la décision de construire. Il prendra possession et responsabilité de l'ouvrage lors de la réception, origine des garanties. C'est également la personne qui paie le maître d'œuvre, le bureau de contrôle, les entreprises, et plus généralement tous les intervenants concourant à l'acte de construire qu'il a missionné ;
- le maître d'œuvre élabore un projet (l'œuvre) à la demande du maître d'ouvrage ;
- le contrôleur technique (fréquemment encore appelé « bureau de contrôle », selon sa désignation antérieure) est chargé par le maître d'ouvrage de se prononcer sur la conformité de l'œuvre, ainsi que des travaux à la réglementation technique en vigueur ;
- le coordonnateur sécurité et protection de la santé (souvent désigné par l'abréviation CSPS) est chargé d'évaluer les risques liés à la coactivité des entreprises travaillant sur le projet. Il est également chargé de préconiser des actions de prévention visant à éviter les accidents et plus généralement, les risques d'atteinte à la santé pendant les travaux de construction et à l'occasion de la maintenance de l'ouvrage après sa livraison. Lors de la phase de conception, il émet un plan général de coordination sécurité et protection de la santé (PGCSPS), qui s'impose à l'ensemble des intervenants, en phase de travaux. Il évalue les plans particuliers de protection de la santé émis par les entreprises à l'aune de son PGC, s'assure de leur mise en œuvre permanente, et lors de la réception de l'ouvrage, il établit et remet au maître de l'ouvrage le Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO), qui s'impose à l'exploitant lors des opérations de maintenance de l'ouvrage ;

- les entreprises réalisent les études, puis, les travaux. Le maître d'œuvre (architecte, ingénieur, conducteur de travaux, bureau de contrôle, etc.) valide les études et vérifie les travaux. Il présente mensuellement au maître d'œuvre une situation des travaux réalisés. Ce dernier la valide et la transmet au maître d'ouvrage, qui doit payer aux entreprises les travaux réalisés dans le délai prévu au marché (généralement, mensuellement).

Disciplines

L'ensemble des disciplines qui font partie du génie civil est très vaste. Certaines d'entre elles sont assez générales et ne font donc pas partie du génie civil de manière exclusive. En voici une liste partielle :

- la géotechnique, dont
 - la mécanique des sols,
 - la mécanique des roches.
- la résistance des matériaux,
- la mécanique statique,
- la stabilité des structures,
- la dynamique des structures,
- la mécanique des fluides,
- l'hydraulique urbaine,
- l'acoustique du bâtiment,
- la thermique du bâtiment,
- l'instrumentation,
- la topographie.
- l'Ordonnancement, pilotage et coordination

- **Le résumé :**

- **Étude du texte de base**

Vouloir résumer directement le texte, objet de l'exercice, risque d'entraîner des erreurs graves dans le choix des idées et dans l'importance accordée aux différentes parties.

Un résumé fidèle doit être précédé par un effort d'analyse.

Cette période d'étude du texte peut être décomposée en trois phases : la lecture, l'analyse et la réflexion sur le texte.

- **Première(s) lecture(s)**

Il s'agit d'obtenir une connaissance globale du texte par l'intermédiaire d'une (ou de plusieurs, dans les cas complexes) lecture(s) du document de base. Cette lecture n'est pas nécessairement accompagnée de prise de notes ; elle cherche simplement à fixer les grandes masses du texte, ses structures principales et les points essentiels.

- **Analyse du texte**

Elle a pour but de procurer une connaissance approfondie du texte. Elle consiste à décomposer ce dernier en ses éléments, c'est-à-dire à répertorier les différentes idées émises par l'auteur, ainsi que les rapports et les enchaînements entre les idées.

Cette phase sera naturellement d'autant plus importante et plus longue que le texte sera plus complexe.

L'analyse sera réalisée pratiquement par une ou plusieurs relectures attentives du texte, accompagnées de prises de notes. Le procédé consistant à simplement souligner les phrases importantes dans le texte n'est pas considéré comme très efficace en matière de préparation au résumé de texte et risque d'inciter à reprendre purement et simplement les formules utilisées par l'auteur.

Si vous avez déjà pris l'habitude de travailler avec un crayon, ou mieux encore d'utiliser les grands feutres marqueurs de couleurs, vous pouvez souligner ou surligner les « mots clés » ou les « idées forces ».

Il faudra ensuite les recenser, les classer, les évaluer. C'est ce que fait le jury lui-même lorsqu'il prépare son barème de notation.

- **Réflexion sur le texte**

Il est conseillé de faire suivre la phase d'analyse d'une réflexion approfondie sur le texte.

Cette réflexion aura pour objectif de classer les différentes idées, en faisant le tri entre l'essentiel et l'accessoire, ainsi que de pénétrer le cheminement de la pensée de l'auteur. Cette réflexion aboutira à la reconstitution du plan du texte.

Elle devrait être menée à partir des notes prises au cours de la phase précédente, le recours au texte ne devant servir qu'à vérifier éventuellement des points demeurés obscurs.

- Rédaction

Avant d'entamer votre rédaction, il vous faut mettre au point soigneusement le plan du résumé.

- Plan du résumé

Le plan à suivre dans le résumé doit être, en principe, le même que celui du texte, au moins dans ses grandes lignes.

Il est cependant difficile de donner, sur ce point, des conseils absolus. En effet, chaque texte pose un problème particulier compte tenu de sa nature et de sa complexité et du style de l'auteur. En fonction du degré de contraction recherché, vous remarquerez souvent qu'une modification de l'ordre des idées peut permettre, sans trahir le texte, de parvenir à un niveau de synthèse plus élaboré.

Vous disposerez d'une plus grande latitude pour modifier l'ordre des idées à l'intérieur de chaque partie. Bien entendu, cette modification de l'ordre du texte ne se justifie que si elle permet une réelle simplification : le résumé devra être, par nature, plus simple que le texte original.

Une fois le plan établi, il est possible de répartir le nombre total de mots entre les différentes parties, en fonction de l'importance des idées et non de la longueur des passages correspondants. En effet, le résumé n'est pas une contraction à la proportionnelle, mais une mise en évidence de l'essentiel.

Nous vous recommandons d'établir des « fourchettes » pour chaque partie. Sans vous lier impérativement, il est raisonnable de vous fixer un cadre pour vous guider dans la rédaction.

- Rédaction

Il est indispensable de commencer par rédiger le résumé au brouillon. En effet, il est délicat d'obtenir spontanément un résumé correctement équilibré. La première rédaction doit être presque toujours remaniée en fonction du nombre de mots fixé.

Voici quelques conseils concernant le fond (développement des idées) et la forme (style et syntaxe).

- Développement des idées

Ce qui importe dans le résumé, c'est de mettre en valeur les idées essentielles et elles seules.

Il faut donc éliminer tout ce qui est secondaire vis-à-vis du raisonnement principal de l'auteur, et notamment :

- supprimer les détails secondaires et les exemples, les répétitions, les insistances ;
- omettre les références et les allusions ;
- retenir seulement les valeurs les plus significatives lorsque le texte comporte des données chiffrées ;
- éliminer les « chevilles » sans intérêt, les transitions et les liaisons qui ne relient pas les idées principales ;
- trouver le mot propre à la place de locutions ou groupes de mots.

- **Style**

La nécessité d'utiliser la place disponible de la manière la plus signifiante doit faire préférer les formes les plus concises.

A titre d'illustration, voici quelques éléments sur ce qu'il est conseillé d'éviter, puisqu'ils « consomment » beaucoup trop de mots :

- les périphrases ;
- les gallicismes ;
- les locutions conjonctives.

Vous apprendrez à utiliser la forme la plus brève lorsqu'il est possible d'exprimer le même concept ou la même idée avec un verbe ou un substantif au lieu d'une proposition.

Veillez toutefois à ne point tomber dans le « style télégraphique ». Vos phrases, même très brèves, doivent rester grammaticalement correctes. Il est parfois commode de mettre entre parenthèses un membre de phrase (mais il ne faut pas en abuser).

- **Approches possibles**

Vous pouvez partir soit d'une analyse détaillée du texte de base, soit d'une synthèse des idées fondamentales.

Prenons l'exemple d'un résumé en 200 mots. Les deux méthodes peuvent être illustrées comme suit :

- **vous avez pu effectuer une analyse détaillée du texte, et vous disposez d'un brouillon de 400 ou 500 mots ; il vous faut condenser le texte jusqu'à 200 mots ;**
- **vous avez effectué une synthèse des idées fondamentales, ou vous avez relevé les mots clés du texte ; ces mots clés et quelques phrases clés représentent par exemple un total de 50 ou 100 mots ; en veillant à bien inclure les idées principales du texte, vous mettrez vos notes en forme pour arriver au total de 200 mots.**

La première méthode semble convenir davantage aux textes longs et touffus, qu'il faut réduire progressivement pour en retenir ce qui est vraiment important (cas des résumés de débats).

La deuxième méthode convient mieux aux textes brefs et denses, ou à ceux dont les mots clés et phrases clés s'imposent dès la première lecture (notamment les textes réglementaires ou les rapports officiels). Le choix entre ces deux méthodes pourra dépendre de la nature du texte de base, ou simplement de vos préférences personnelles. A mettre au point et vérifier au cours de votre préparation.

Vous pourrez vous entraîner à pratiquer successivement ces deux méthodes sur des textes variés, et vous retiendrez celle qui vous sera la plus familière ou vous paraîtra la plus efficace. Attention à bien opérer le bon choix le jour du concours.

Conseil pratique : vous aurez intérêt à rédiger au brouillon de façon très aérée. Il sera plus commode de prendre une page pour chaque paragraphe, et d'écrire seulement au recto. Cela vous permettra de bien visualiser le texte, et cela vous facilitera les opérations de correction, contraction et décompte des mots.

Certains candidats ont pris l'habitude d'utiliser des « grilles », par exemple avec 100 cases (10 X 10) pour placer des séries de 100 mots. Vérifier à l'entraînement si une telle méthode peut vous être utile.

La grille n'est efficace que si elle vous permet vraiment de gagner du temps, en facilitant les décomptes. Assurez-vous (au cours de l'entraînement) que cette méthode vous facilite la tâche, et

ne risque pas de vous induire en erreur dans le décompte des mots.

- **Vérification**

Vous devez effectuer avec le plus grand soin une double vérification par rapport au texte de base, et sur le texte même de votre résumé.

Vous pourrez vous poser les questions suivantes :

Par rapport au texte de base

- Ai-je bien suivi l'argumentation de l'auteur ou le fil directeur du texte ?
- N'ai-je rien oublié d'important ?
- N'ai-je rien déformé ou ajouté ?

Sur le texte même de votre résumé

- Dans la forme, est-il assez clair et bien rédigé ?
- Mon texte est-il cohérent et compréhensible pour un lecteur non averti ?
- Enfin, mon texte est-il bien assez rigoureux pour être jugé convenable par un spécialiste ?

Vous recopierez votre texte au propre, en soignant le mieux possible l'écriture et la présentation. Vous relierez très attentivement pour en vérifier la correction plutôt deux fois qu'une.

Conseil pratique : quand vous vous entraînez à domicile, il sera bon de lire votre texte à haute voix. Il sera mieux encore de le faire lire par une tierce personne, parent ou collègue, afin d'en vérifier plus sûrement l'intelligibilité.

Est-ce que la personne comprend bien tout ce que vous avez voulu dire ? Et est-ce qu'elle a pu appréhender l'essentiel des idées ou des faits du texte de base ?

Vous pouvez juger vous-même si, d'après votre résumé, la personne peut restituer verbalement l'essentiel du texte de base. Bien entendu, un tel exercice vous sera d'autant profitable s'il est pratiqué au sein d'un groupe de travail.

،، الحمد لله
،، دعائكم صالح من تنسونا لآ
~ وفقكم الله

Le résumé ou l'analyse du texte

L'analyse (ou contraction) de texte vise à fournir un résumé du texte proposé. Il s'agit donc:

d'une réduction de format : en général au quart (25%)

d'une sauvegarde des idées essentielles

Le résumé peut ainsi être considéré comme une "photocopie analytique en réduction". Le travail se fait en plusieurs étapes, toutes indispensables :

lecture générale

lecture détaillée

recherche des articulations logiques

recherche du plan du texte

élaboration de l'idée maîtresse du texte

rédaction

relecture

Il y a donc un long travail préparatoire de repérage avant de passer au stade de l'écriture proprement dit.

Lecture générale C'est la prise de contact avec le texte. On doit connaître à la fin de cette étape :

le thème général du texte

le nombre de mots du texte (il est le plus souvent indiqué en marge)

l'échelle de réduction (souvent un quart ou un tiers)

Lecture détaillée Il faut repérer les mots difficiles, les idées floues, les exemples peu ou pas connus.

Les exemples se divisent dès la première lecture en :

exemples essentiels : ils sont nécessaires à la compréhension du propos. Ils seront inclus dans le résumé.

Exemples accessoires : ils ne sont là que comme illustration d'un propos déjà clair. Ils ne seront pas repris dans le résumé.

Élaboration d'un plan :

Il est utile d'entourer ou de souligner :

les adverbes, locutions : pourtant, à vrai dire, en fait, etc. les conjonctions de coordination et subordination : mais, car, donc, même si, etc.

Cela donne les différents mouvements logiques du texte : cause, concession, hypothèse. Ces mouvements seront reproduits dans le résumé, à condition qu'ils soient suffisamment généraux.

Recherche du plan d'un texte

Le plan découle naturellement de l'étape précédente. Les mouvements généraux du texte (deux, trois ou quatre) deviennent les parties du plan, constituées :

d'une idée précise, éventuellement accompagnée d'un exemple (s'il est indispensable à la compréhension)

d'expressions logiques reproduisant les articulations logiques du texte.

Attention ! La contraction reprend les grandes lignes du texte, la succession des formules logiques, mais pas forcément dans le détail. Les paragraphes du texte ne sont pas à respecter scrupuleusement si le texte lui-même manque de logique.

Elaboration de l'idée maîtresse

Il est utile de synthétiser le plan sous la forme d'une phrase qui résume la thèse de l'auteur : c'est l'idée maîtresse. C'est une étape importante, car elle permet de vérifier la fidélité du résumé par rapport aux idées de l'auteur. En effet, il ne faut surtout pas donner d'opinion personnelle !

L'idée maîtresse est rédigée au brouillon, et l'on doit constamment s'y référer au cours de la rédaction pour vérifier qu'il n'y a pas déformation ou trahison de l'auteur dans le résumé proposé.

Rédaction

Le style doit être clair, simple, et si possible élégant.

Le résumé n'est pas un collage d'extraits ou d'expressions. Le style doit éviter la sécheresse.

Le résumé doit être un tout autonome et compréhensible à lui seul.

Il vaut mieux éviter les expressions compliquées : doubles négations, passifs impersonnels, etc.

Les citations, même explicitées par des guillemets, sont à proscrire, de même que toute forme d'allusion au texte proposé. Les incises comme les parenthèses sont à éliminer également, pour des raisons de clarté.

Relecture

Il faut relire en entier :

le texte d'origine

le résumé

La comparaison entre les deux textes permet de retrouver d'éventuelles erreurs

Technique d'expression : *Le compte rendu objectif*

Le compte rendu objectif d'un texte doit être écrit sous forme d'un texte essentiellement informatif sans commentaire personnel, Il contient trois parties :

- Une partie paratextuelle ou éléments périphériques (titre, auteur, source, date de parution, nombre de paragraphes (facultatif), et si possible extratextuelle (se limitant essentiellement à quelques informations brèves sur l'auteur et son œuvre ... etc.)
- Une partie textuelle résumant analytiquement :
 - L'idée générale, l'information centrale, l'évènement raconté .
 - Les idées ou les informations ou les actions secondaires (de préférence les plus importantes)
- Une partie conclusive présentant d'une façon combinée :
 - Le type textuel: narratif, expositif (informatif ou et explicatif), argumentatif, exhortatif, prescriptif, descriptif, conversationnel ...etc.)
 - **Remarque** : Pour rédiger un tel compte rendu, on a la liberté de respecter ou de ne pas respecter l'ordre logique ou chronologique du texte lu et étudié .
 -
 - La visée communicative (essayez de répondre brièvement à la question suivante : dans quel but l'auteur a écrit son texte ?) : convaincre, persuader , informer, expliquer, sensibiliser, raconter, faire partager, conseiller, influencer, séduire, dénoncer, critiquer, distraire ... etc .

Plan d'un compte rendu :

- Présentation du texte (références)

- Contenu :
 - Idée ou information ou évènement global.
 - Résumé analytique (présentation sous forme d'une analyse de l'essentiel du texte)
- Conclusion : Type textuel + visée .

Le compte rendu et le résumé :

Le compte rendu	Le résumé
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relief l'idée générale . - Rendre compte à la troisième personne de la pensée de l'auteur . - Admettre des formules du type : « l'auteur pense que ... affirme que ... » - Ne pas suivre obligatoirement l'ordre du texte . - Ne pas recopier des phrases intégrales du texte . - Réduire au tiers du texte source environ . 	<ul style="list-style-type: none"> - Reformuler le texte « discours » initial sans prendre position . - Garder le système d'énonciation du texte source . - Proscrire les formules du type : « l'auteur pense que ... montre que ... - Conserver l'ordre du texte source . - Ne pas recopier des phrases intégrales du texte . - Respectez le nombre de mots exigés . (environ le quart du texte source)

Grammaire 'aidenet'

Dossier Grammaire

Accentuation ou Signes auxiliaires (152)



Les signes auxiliaires ou accents permettent de lire correctement les textes de notre langue. Certains permettent de différencier les homophones (des mots qui ont une même prononciation mais une signification différente). La grammaire française définit les règles applicables pour leur utilisation.

- b - **Accent aigu**
- c - **Accent grave**
- d - **Accent circonflexe**
- e - **Apostrophe**
- f - **Tréma**
- g - **Cédille**
- h - **Trait d'union**

§152 / a - Signes auxiliaires

Les signes auxiliaires comprennent les accents (aigu, grave et circonflexe), l'apostrophe, le tréma, la cédille et le trait d'union. Ils apportent un complément d'information utile pour présenter correctement un texte, mais aussi pour préciser les sons (intonations) à appliquer dans la prononciation.

On ne place jamais d'accent sur une voyelle qui précède une consonne double :

- La **chasse**, une **étiquette**, une **pomme**, une **trompette**.

Le point doit toujours être mis sur le " i " et le " j " minuscules.

§152 / b - Accent aigu : é É

Mot français ayant le plus d'accents aigus : hétérogénéité.

En règle générale l'accent aigu se place sur la voyelle -é :

- La **bonté**, le **café**, la **charité**, un **éléphant**.

- On trouve un **-é avec accent aigu** lorsque cette voyelle est la première lettre d'un mot :
- Un **éditeur**, un **électronicien**, une **épreuve**.

Sauf les mots en -ère et -ès qui prennent un accent grave :

- Une **ère** (époque de temps), un **ers** (légume lentille), un **aloès**.

- On trouve un **-é avec accent aigu** lorsque cette voyelle est la dernière lettre d'un mot (y compris si le mot se termine par un pluriel avec -s ou un -e muet) :
- Un **abonné**, des **abonnés**, une **abonnée** - La **liberté**, le **lycée**.

- **Pas d'accent** sur la voyelle **-e** si elle est suivie d'une consonne finale **-d, -f, -r** ou si la lettre **-z** termine le mot :
 - Clef, pied, chanter, nez...
- **Il marque le son** avec les préfixes **dé-, mé-, pré-** :
 - Désigné, mélangé, préféré.
- **Mais de rares mots n'en portent pas** :
 - Pedigree, repartie (pour le mot réplique mais accent pour le verbe répartir), revolver.
 - Attention** : Besicles ou bésicles (toujours au pluriel).
- **On trouve le -é avec accent aigu**, en fin de mot sur les participes passés des verbes -er à l'infinitif :
 - Chanté, donné, tué... et sur le participe passé du verbe être : été.
- **Jamais** d'accent aigu sur un **-e** qui précède un **-x** :
 - Un accent circonflexe, le sexe.
- **Jamais** d'accent aigu sur un **-e** qui précède une consonne double :
 - Une étiquette, une trompette.

Le "e" muet ?

Un **-e muet**, en règle générale, est un -e qui ne se prononce pas :

- Une année, la joie, la pluie, la vie, le lycée, la bougie.

- **Prononciation** : L'accent aigu sur le **-é** indique un son fermé (un pré, du blé), alors que l'accent grave **-è** indique un son ouvert (père, il mène).



§152 / c - Accent grave : è È à À ù Ù

Cet accent ne peut se placer que sur les voyelles **-è, -à, -ù**, ce qui ne change pas la prononciation :

- à, çà, deçà, delà, déjà, holà, là, où, voilà...

- Accent grave en fin de mot, lorsque ce mot au singulier est terminé par un -s :
 - Abcès, accès, après, auprès, congrès, décès, excès, exprès, près, procès, progrès, succès, très.
- Accent grave sur la lettre **-è** placée devant un groupe de consonnes si la deuxième est un **-L** ou un **-R** :
 - Le lièvre, la fièvre, une nèfle, le trèfle.
- **HOMOPHONES avec -à**. Mots qui ont une même prononciation mais une signification différente : maire, mère, mer. On place un accent grave sur **-à** (préposition) et **"là"** (adverbe de lieu) pour les différencier de **-a** (verbe avoir), **"la"** (pronom ou article) :
 - Je vais **à** la ville, il **a** chaud, il habite **là**, **la** voiture.
- Accent grave aussi pour l'adverbe "ça" : çà et là, contrairement au pronom démonstratif "ça", qui est la contraction de cela :
 - **Ça** va pas mal, mais il faut encore chercher **ça et là** pour améliorer.

- Accent grave pour **delà, deçà, déjà, voilà...** mais pas d'accent pour le pronom **cela** :
- S'il réussit **au-delà** de nos espoirs, il pourra alors s'occuper de cela.
- **HOMOPHONES avec -ù**. Mot qui a une même prononciation mais une signification différente : **maire, mère, mer**. **-ù** accent grave, n'est utilisé qu'avec "**où**" (pronom relatif ou interrogatif) pour le différencier de "**ou**" (conjonction marquant le choix) :
- **Où** se trouve la clé ? Blanc ou noir, il faut choisir !
- **Pas d'accent** sur une voyelle qui précède une consonne double :
- Appelle, fléchette, jette, pelle, trompette.
- **Pas d'accent** sur un **-e** placé devant un **-x** :
- Circonflexe, flexion, mexicain, plexus.
- **Pas d'accent** sur les mots commençant par le préfixe "des" (et non "dés") quand le mot origine commence par un **"s"** :
- Dessécher (**des-sécher**), dessaisir, desservir.
Exception pour certains : Désaccord, déshabiller, désunir.
- Certains verbes peuvent changer d'accentuation suivant les temps.
- **Prononciation** : L'accent aigu sur le **-é** indique un son fermé (un pré, du blé), alors que l'accent grave **-è** indique un son ouvert (père, il mène). Toutefois sur le **-à** et le **-ù** il ne change pas la prononciation.



Page avec les noms français accentués ou pas,
classés alphabétiquement > > >



Une nouvelle fenêtre de navigateur va s'ouvrir, à refermer pour revenir ici.



§152 / d - Accent circonflexe : â Â ê Ê î Î ô Ô ù Û

En règle générale l'accent circonflexe se place sur les voyelles **-â, -ê, -î, -ô, -ù** sauf le **-y** : **Abîme, côte, coût, dû, fête, flûte, gîte, pâte, sûr...**

- Il se place en particulier sur le **-o** des possessifs : **le nôtre, le vôtre, les nôtres, les vôtres**.
Avec les adjectifs : **mûr, mûre, sûr, sûre**.
- Mais aussi avec : **jeûne** (de nourriture, mais déjeune s'écrit sans accent), **aumône, boîte, chaîne, château, croûte, grâce, icône, traîner, traître, trêve, voûte...**
- Sur le **-i** des verbes en **-aître** et en **-ôître** ainsi que le verbe "**plaire**" lorsque cet **-i** est suivi d'un **-t** :
- Il connaît, il paraîtra, il croît.
- Sur le **-i** de 3 mots en **-ître** :
- Béliître (mendiant), épître, huître.
- Sur le **-a** du suffixe **-âtre** marquant une dépréciation :
- Bellâtre (beauté fade), douceâtre (douceur fade), grisâtre (tire sur le gris)...

Mais pas sur **-iatre** : Pédiatre, psychiatre.

- **L'accent circonflexe** se met aussi sur certains mots pour les distinguer :
 - Hâler (bronzer), haler (tirer), une boîte (le récipient), il boite (claudication), la châtse (le coffret), la chasse (au gibier).
- On le rencontre encore sur certains mots qui ont perdu un -s (mots du vieux français) :
 - Âne et asne, château et chasteau, fenêtre et fenestre, gîte et giste, hôpital et hospital, goût et goust, tête et test.Ces mots du vieux français retrouvent parfois ce -s :
 - Hôpital, hospitalier - Fête, festin, festival.
- Dans certains mots dérivés, **l'accent circonflexe disparaît** :
 - Arôme et aromatique - Cône et conique - Diplôme et diplomatique - Extrême et extrémité - Grâce et gracieux, gracier - Infâme et infamie - Pôle et polaire - Râteau et ratisser.
- **Prononciation** : L'accent circonflexe indique un son plus accentué :
 - Cette fille est gracieuse, et ce garçon infâme.

Dans la conjugaison, on trouve un accent circonflexe aux deux premières personnes de l'indicatif du passé simple et à la 3^e personne du singulier du subjonctif imparfait des verbes :

- Nous chantâmes, vous chantâtes, qu'il chantât, qu'il connût.

Sauf "haïr" qui conserve son tréma sur le -i à presque tous les temps. (Voir tableaux de conjugaison).

Les verbes "croître, devoir, mouvoir, recroître, redevoir" au participe passé masculin se forment en "crû, dû, mû, recrû, redû", mais suppriment l'accent circonflexe au féminin ou au pluriel.

Les verbes "accroître, croître, décroître, recroître" prennent un accent circonflexe quand le -i est suivi d'un -t.

Les verbes "apparaître, comparaître, connaître, disparaître, méconnaître, naître, paître, paraître, réapparaître, recomparaître, reconnaître, renaître, repaître, réparaître, transparaître" prennent un accent circonflexe quand le -i est suivi d'un -t.



Page avec les noms français comportant un accent circonflexe,
classés alphabétiquement > > >



Une nouvelle fenêtre de navigateur va s'ouvrir, à refermer pour revenir ici.



§152 / e - Apostrophe : '

En règle générale, la voyelle finale d'un mot -a, -e, -i est supprimée et remplacée par une apostrophe lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou un **-h muet** (c'est le cas lorsqu'on ne peut pas placer l'article défini "le, la" devant le mot. Voir page 150e.) :

- L'homme est mis pour le homme - Lorsqu'il chante - Une presqu'île.

- Attention devant un **-h aspiré** (c'est le cas lorsqu'on peut placer l'article défini "le, la" devant le mot. Voir page 150e.) il n'y a pas d'élision :
 - Le hibou, la honte.
- Le **-e** final est remplacé par une apostrophe, à la fin de "**lorsque, puisque, quoique**" et devant "**il, ils, elle, elles, on** " et parfois aussi devant "**en, ainsi**" :
 - Lorsqu'ils chantent, lorsqu'on court, quoi qu'il dise.

- Le **-e final** est remplacé par une apostrophe, à la fin de **"parce que"** et devant **"à, il, elle, on, un, une"** :
- Il chante parce qu'il aime.
 - Le **-e final** est remplacé par une apostrophe, à la fin de **"quelque"** devant "un, une" :
- Quelqu'un est-il au courant ? Mais on écrit : **quelques-uns des candidats**.
 - Le **-e final** est remplacé par une apostrophe, à la fin de **"jusque"** devant une voyelle :
- Restez jusqu'à ce soir.
 - Le **-i final** est remplacé par une apostrophe, à la fin de **"si"** devant **"il, ils"** : S'il, s'ils.
 - On écrit et prononce sans élision :
- Le onze, le onzième, le oui, le uhlan, le yacht, le yatagan, la yole, le yucca, mais au choix : La ouate ou l'ouate, le ouistiti ou l'ouistiti. Par contre on écrit et on prononce le oui.
 - Pas d'élision non plus après "presque et quelque" :
- Il arrive **presque à l'heure**. Sauf dans "presqu'île et quelqu'un, quelqu'une".
 - Mais le **-e final** est remplacé par une apostrophe, à la fin de **"entre, presque"** lorsqu'ils font partie d'un mot composé :
- S'entraider, presqu'île.
 - En règle générale le **-e final** est remplacé par une apostrophe lorsque le mot suivant commence par une voyelle, et il en est ainsi pour le pronom **"je"** :
- J'aime chanter, j'adore lire...
- Mais il garde le -e s'il est placé en opposition :
- Suis-**je** aimé ? Saurai-**je** chanter un jour ?



§152 / f - Tréma : ÿ Ÿ ë Ë ü Ü

En règle générale, le tréma se place sur les lettres **-ï, -ë, -ü "** pour signaler que la voyelle précédente doit être prononcée séparément :

- Aïe, aïeul, un problème aigu et une voix aiguë, un personnage ambigu et une réponse ambiguë, ambiguïté, capharnaüm, ciguë, un passage exigu et une porte exiguë, exigüité.

Le tréma interdit en pratique de prononcer deux lettres en un seul son **mais** toujours des **exceptions et pas de tréma** :

- **Sur le -ë de** : goéland, goélette, goémon, poème, poésie...
- **Sur le -ï de** : coincer, éblouir, Hanoi, oui, ouistiti, séquoia...
- **"Haïr"** est le seul verbe qui conserve son tréma, **sauf** aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent, et à la deuxième personne du singulier de l'impératif présent : **je hais, tu hais, il hait - hais**. (Voir tableaux de conjugaison).

Une nouvelle fenêtre de navigateur va s'ouvrir, à refermer pour revenir ici.

§152 / g - Cédille : ç... ço... çu... Ç

En règle générale, la cédille se place sous le -ç devant les voyelles -a, -o, -u pour indiquer qu'il faut prononcer le -ç et on obtient alors un son "ss" :

- *Leçon, reçu.* (Sinon reçu se prononcerait "reku"), *forçat, soupçon, français.*

- Pas de cédille sous le -c placé devant un -e, -i, -y ce qui donne le son de -s :
- *Approchez ce banc, écrivez ci-dessus, examen du deuxième cycle, merci, ceci.* Ni devant "æ" et "œ" : Et cætera.
- Les verbes en -cer prennent une cédille sous le -ç devant les voyelles -a, -o à certaines personnes :
- *Je commence, nous commençons, il commença.*
- **Les mots savants** qui s'écrivent avec "æ" et "œ" n'ont pas de cédille :
- *Cæcum, cœlacanthe.*



§152 / h - Trait d'union -

Le trait d'union est inclus dans ce dossier "**accentuation**" et il ne faut pas le confondre avec le tiret " - " lequel se trouve dans le dossier "**ponctuation**" page 155k.

L'emploi du trait d'union, associé aux noms composés, dont l'étude est longue et parfois complexe, **est étudié pages 170 et 172.**



Grammaire 'aidenet'

Dossier Grammaire

Signes de ponctuation et Espaces (155)



Les signes de ponctuation et les espaces servent à clarifier l'écrit et à marquer les pauses que l'on doit faire en lisant, sans oublier certaines intonations à donner. Ces signes sont en conséquence très importants.

Captivé par la rédaction et la présentation du texte, il m'arrive de ne pas toujours respecter les règles de ponctuation et je vous demande de m'en excuser. D'avance grand merci.

- a - **Point**
- b - **Virgule**
- b - **Point-virgule**
- d - **Deux-points**
- e - **Point d'interrogation**
- f - **Point d'exclamation**
- g - **Points de suspension**
- h - **Parenthèses**
- i - **Guillemets**
- j - **Crochets**
- k - **Tiret**
- L - **Astérisque**
- m - **Titre et sous-titre**
- 00 - **Résumé des règles d'espacement**
- 01 - **Honneur à la ponctuation !**

§155 / a - Point .

Le point, en règle générale, sert à marquer la fin d'une phrase, et le mot suivant commence par une majuscule. En lecture, il indique une forte pause :

- Le chat a sauté la barrière.

- Lorsqu'on parle d'un document, on ne place pas de point après le titre d'une œuvre, l'énoncé d'un chapitre ou le nom de l'auteur :
- Les fables de La Fontaine.
- Pour les dates écrites uniquement en chiffres, on sépare par un point :
- Le 15.07.2000 fut une journée mémorable. (Pas de point après 2000, vu que la phrase ne se termine pas après la date) ou (15.05.1900) sans point à l'intérieur des parenthèses.
- Pour les nombres, entre les tranches de trois chiffres, pas de point mais un espace :
- 2 123 456 euros.
- Les abréviations sont suivies d'un point, sauf si la dernière lettre de l'abréviation correspond à la dernière lettre du mot :
- Ass. Nat. mis pour Assemblée Nationale, fém. mis pour féminin, mais sans point final : Mme mis pour Madame ou encore n^o mis pour numéro.

- Pour les abréviations, on utilise "le point abrégé" > > > **voir**

Règle générale concernant les espaces : pas d'espace avant le point et espace après :

- Nous sommes partis avec le train, direction la campagne. Dans le wagon, nous chantions. Les voyageurs nous observaient curieusement.



§155 / b - Virgule ,

La virgule qui est un signe de ponctuation important, indique une pause courte et sert à séparer les parties d'une phrase. Elle remplace des mots qui seraient reliés par "**et, ni, ou**" :

- Paris, Toulouse, Marseille et Lyon sont de grandes villes.

- La virgule est placée à la fin du mot précédent, mais est séparée du suivant par un espace :
 - Il a mis le moteur en route, ensuite il est parti.
- On ne place pas de virgule entre un sujet et un verbe :
 - La cheminée fume beaucoup. (Et non : la cheminée, fume beaucoup).
- Pas de virgule si des parties sont déjà réunies par "**et, ni, ou**" :
 - Le chien court, galope, saute **et** aboie.
- Mais si les éléments liés portent sur un sujet différent, on place alors une virgule avant "**et, ni, ou**" :
 - Le chien court, galope, saute, **et** c'est de plus un animal docile.
- On ne place pas de virgule avant un crochet, une parenthèse, un tiret :
 - Il acheta des bonbons (avec son argent de poche) pour sa sœur. Ils sont partis (sans leurs bagages) à l'aube.
- La virgule sépare aussi les énumérations :
 - Chiens, chats, volailles doivent être éloignés.
- On place une virgule entre des éléments de coordination comme "**car, voire...**" (autres que "et, ni, ou") :
 - Je ne crois pas aux miracles, car je ne suis pas croyant.
- On place habituellement une virgule devant "**etc.**" :
 - il a acheté des fruits, des légumes, de la viande, etc.
- On place une virgule après une citation ne se terminant pas par un point d'interrogation ou d'exclamation :
 - "Allez en paix", et il continua son chemin.
- On ne sépare pas par une virgule les parties d'une somme (sauf la décimale) :
 - Le vingt avril mille neuf cent quarante. 3 182,50

Règle générale concernant les espaces : pas d'espace avant et espace après :

- Nous sommes partis avec le train, direction la campagne. Dans le wagon, nous chantions. Les voyageurs nous observaient curieusement.



§155 / c - Point-virgule ;

Le point-virgule est placé généralement entre deux propositions indépendantes et indique un lien avec la phrase précédente :

- Le riche a de l'argent ; le pauvre n'en a pas.

- Paul devait venir ce soir ; peut-être a-t-il eu des empêchements majeurs.

- Pour la prononciation, le point-virgule marque une pause de moyenne durée.
- Dans la pratique, l'utilisation du point-virgule est assez délicate à placer et on le remplace parfois par une virgule.

Règle générale concernant les espaces : espace avant le point-virgule et espace après le point-virgule.



§155 / d - Deux-points :

Les deux-points (le double point ou le deux-points) annoncent une citation ou une énumération :

Avant une citation : et il peut être suivi de guillemets Le chef a dit : "En avant".

Avant une explication : laissez hurler les loups : ils ne comprennent pas.

Avant une énumération : voici notre programme : comprendre, apprendre, savoir.

En mathématiques : comme symbole de la division $24 : 6 = 4$

- Dans une énumération à plusieurs niveaux, le premier niveau qui annonce l'énumération se termine par "deux-points", les suivants se terminent par un "point-virgule" sauf le dernier par un "point" et le retour à la ligne se fait sans majuscule.

Voici une liste de travaux à réaliser :

- gros œuvre ;
- charpente ;
- plomberie ;
- électricité.

Règle générale concernant les espaces : espace avant et après les deux points. Pas de majuscule après.



§155 / e - Point d'interrogation ?

Le point d'interrogation se place à la fin d'une phrase interrogative (il tient la place du point) :

- Qui êtes-vous ? Lui avez-vous précisé votre qualité ? N'es-tu pas son père ?

- Toujours un point d'interrogation après chaque question posée :
 - Vous êtes seule ? Accompagnée ?
- Un point d'interrogation après le guillemet fermant d'une citation :
 - Te souviens-tu du proverbe "Bien mal acquis ne profite jamais" ?
- Une majuscule suit le point d'interrogation lorsque ce dernier achève une phrase :
 - Vous avez bien mangé, j'espère ? Alors on peut se mettre à l'ouvrage.
- Le point d'interrogation est suivi d'une minuscule lorsqu'il est placé au milieu d'une phrase : tu veux partir ce jour ? sur le soir ?
- Jamais en fin des interrogations indirectes :
 - Il demande avant tout, si vous êtes volontaire. (Une personne s'adresse à une autre personne pour lui rapporter la question qui est posée à son sujet. Dans une interrogation directe on aurait écrit : Avant tout, êtes-vous volontaire ?).
 - Il leur demande s'ils choisissent le beurre ou l'argent du beurre.

Règle générale concernant les espaces : espace avant le point d'interrogation et espace après, ou bien toléré : pas d'espace avant le point d'interrogation et espace après.



§155 / f - Point d'exclamation !

Le point d'exclamation exprime la joie, la crainte, la surprise, la colère, le cri, un ordre et se place en fin de la phrase exclamative. (Il tient la place du point) :

- Hello ! Vous ici ! Aïe !

- On le rencontre après des interjections :
 - Bravo ! Ou encore à la fin des phrases qui marquent la douleur, la joie... Que cela est triste !

- Si la phrase contient un impératif pas de point d'exclamation :
- Rentrons vite. Médor au pied. N'avancez pas.
- Pas de majuscule après un point d'exclamation :
Ah ! vous voilà enfin.
- Il peut aussi se placer au milieu d'une phrase, et il est alors suivi d'une minuscule :
- Je suis heureuse, ah ! vous voilà enfin.

Règle générale concernant les espaces : espace avant le point d'exclamation et espace après, ou bien toléré : pas d'espace avant le point d'exclamation et espace après.



§155 / g - Points de suspension...

Les points de suspension sont toujours au nombre de trois, et marquent une émotion, une hésitation, une pensée soudaine qui n'est pas exprimée. Ils se placent en conséquence dans une phrase inachevée. (il tient la place du point) :

- Je vous aime, mais...

- L'abréviation, **etc.** (et cetera, et cætera) est précédée d'une virgule et d'une espace, puis seulement accompagnée d'un point :
- Notre association fournira de la nourriture, du linge, du carburant, etc.
- Exemple avec des parenthèses :
- (Il court toujours...).
- Une virgule, un point-virgule, un point d'interrogation ou un point d'exclamation sera placé avant les trois points seulement si c'est la fin d'une phrase :
- Formidable de courir ainsi aussi longtemps !...
- **Mais** il se place après les trois points si la phrase est susceptible de continuer :
- Certains prétendent qu'il va courir trois heures...? Mais je ne crois pas qu'il en soit capable. Formidable de courir aussi longtemps...! Surtout à cet âge.
- La coupure de la phrase peut aussi intervenir dans un mot, par exemple pour des exercices où l'on demande de compléter le texte :
- Un cheval galope, des che... galopent.

Règle générale concernant les espaces : pas d'espace avant le point et espace après : il y avait une vache, un veau, un cheval... qui dormaient dans une étable.



§155 / h - Parenthèses ()

Les parenthèses servent à isoler dans une phrase un passage ayant trait à une remarque, un commentaire... :

- La guérilla (puisque'il faut l'appeler par son nom) fait de nombreuses victimes.

- Elles aident à préciser des variantes : la personne d'un verbe je, tu, il (elle), nous, vous, ils (elles).
- Placées pour confirmer un nombre donné en chiffres :
- 2000 € (deux mille euros).
- Un morceau de phrase entre parenthèses ne doit pas être précédé de la virgule, du point-virgule ou du deux-points :
- Le chien (animal domestique) est un compagnon aimable.
- Mais par contre il peut être précédé par un point d'exclamation, d'interrogation, ou des points de suspension :
- Il demanda des volontaires, hommes, femmes...(Peu importe).

Règle générale concernant les espaces : espace avant les parenthèses et espace après, mais pas d'espace à l'intérieur.



§155 / i - Guillemets " "

Les guillemets sont placés au commencement et à la fin d'une citation ou d'une expression pour souvent signaler un élément :

- Un des voleurs s'écria : "Sauvons-nous" !

Sous Windows :

Guillemets à la française « », avec ALT et 174 au pavé numérique pour le guillemet ouvrant « et ALT et 175 au pavé numérique pour le guillemet fermant »

Guillemets à l'anglaise " ", avec ALT et 0147 au pavé numérique pour le " et ALT et 0148 au pavé numérique pour le "

Règle générale concernant les espaces : guillemets droits " " = espace avant et après les guillemets et pas d'espace à l'intérieur.

Règle générale concernant les espaces : guillemets à la française « » = espace avant et après les guillemets et espaces à l'intérieur.



§155 / j - Crochets []

Les crochets sont utilisés pour encadrer un morceau de phrase ou une phrase entière.

- **Fragment de phrase :**
Pas de virgule, point-virgule, deux-points avant un crochet, mais un espace [Premier exemple].
- Il peut se trouver placé après un point d'interrogation ou d'exclamation, des points de suspension ou par un point abrégé*** (**définition**). Ceux-ci peuvent aussi être inclus dans les crochets. Deuxième exemple [Hauts les cœurs !].
- **Phrase entière :**
Si le contenu entre les crochets est une phrase entière, la première lettre et la ponctuation finale se placent à l'intérieur de ces crochets [Ceci est un troisième exemple à retenir.]
- Si la phrase entre les crochets vient après une phrase complète celle-ci garde sa ponctuation finale avant le crochet ouvrant. [Comme vous le constatez dans ce quatrième exemple.]
- En linguistique, on place souvent la prononciation entre crochets [œ]

Règle générale concernant les espaces : espace avant les crochets et après, mais pas d'espace à l'intérieur.



§155 / k - Tiret –

Le tiret sert à marquer le changement d'interlocuteur dans un dialogue (ne pas confondre avec le trait d'union qui est plus court) :

- Que dit-il ? – rien – je préfère.

- Il est aussi utilisé aussi pour marquer une remarque dans une phrase :
- Vous allez découvrir – bien que cela ne serve à rien – les résultats de nos recherches.

Sous Windows : touche ALT enfoncée et taper 0150 sur le pavé numérique.

Règle générale concernant les espaces : espace avant, espace après.



§155 / L- Astérisque * (attention genre masculin > un astérisque)

- Ce signe représenté par une étoile *, indique souvent un renvoi :
 - Le chacal*** indiquera un renvoi par exemple en bas de page.
- Utilisé parfois pour dissimuler un nom qu'on ne veut pas citer :
 - Monsieur B*** est parti sans rien dire. Mais l'usage transforme la présentation ainsi : Monsieur B... est parti sans rien dire. Ou plus vulgairement : c'est de la m***
- Aussi symbole de multiplication en mathématique :
 - $10 * 12 = 120$

Règle générale concernant les espaces : pas d'espace entre l'astérisque et le mot précédent, mais espace après.



§155 / m - Titres et sous-titres

Quand le découpage du texte des lignes permet d'en comprendre le sens, on ne met pas de point, de virgule ou de point-virgule à la fin des titres et sous-titres.



§155 / 01 - Honneur à la ponctuation !

- Ce n'est pas pour me vanter,
Disait la virgule,
Mais, sans mon jeu de pendule,
Les mots, tels des somnambules,
Ne feraient que se heurter.

- C'est possible, dit le point.
Mais je règne, moi,
Et les grandes majuscules
Se moquent toutes de toi
Et de ta queue minuscule.

- Ne soyez pas ridicules,
Dit le point-virgule,
On vous voit moins que la trace
De fourmis sur une glace.
Cessez vos conciliabules.

Ou, tous deux, je vous remplace !



Signes	AVANT	Représentation	APRÈS
Point	pas d'espace	.	une espace
Virgule	pas d'espace	,	une espace
Point-virgule	une espace	;	une espace
Deux-points	une espace	:	une espace
Point d'interrogation	une espace	?	une espace
Point d'exclamation	une espace	!	une espace
Points de suspension	<i>pas d'espace</i>	...	une espace
Parenthèses	une espace	()	une espace
Guillemets anglais	une espace	"xxx...xxx"	une espace
Guillemets français	une espace	« xxx...xxx »	une espace
Crochets	une espace	[]	une espace
Tiret	une espace	—	une espace
Trait d'union	pas d'espace	-	pas d'espace
Astérisque	pas d'espace	*	une espace
Barre oblique	pas d'espace	/	une espace

Espace normale :

Une espace réalisée en tapant sur la barre du clavier de votre ordinateur. Cette espace est sécable.

Espace insécable :

Une espace qui ne peut pas être coupée (par une fin de ligne par exemple).

Point abrégatif

Le point abrégatif marque la coupure à l'intérieur d'une abréviation : **Monsieur = M.** ou **Adjectif = adj.**
Ce point ne s'utilise que si l'abréviation ne se termine pas sur la dernière lettre du mot et l'on écrira sans le point final : Docteur = Dr ou Mademoiselle = Mlle

Plus de détails, voir page 158a de la grammaire.

Retour POINT

Retour CROCHETS

La ponctuation et les espacements (résumé)

Signes simples

- la virgule
- le point
- les points de suspension

Règle : signe simple = pas d'espace avant, espace après.

Signes doubles

- le point-virgule
- les deux points
- le point d'exclamation

- le point d'interrogation
- les guillemets à la française « »

Règle : signe double = espace avant, espace après.

Autres signes :

- les parenthèses
- les crochets []
- les guillemets droits à l'anglaise " "

Règle : pas d'espace à l'intérieur, un espace avant et après à l'extérieur.

Les tirets courts (trait d'union des mots composés)

Règle : tiret entre les mots composés = pas d'espace entre le tiret et les mots.

Les tirets longs –

Règle : espace avant et après.

Les listes

a. La liste sans ponctuation terminale :

- un
- deux
- trois

b. La liste avec ponctuation, où chaque élément est suivi d'un point-virgule, le dernier élément se terminant par un point :

- un ;
- deux ;
- trois.

Règle : espace entre le tiret et l'élément de la liste.

Divers

- le symbole pourcentage %
- les signes arithmétiques +, =, -, ×
- les symboles d'unités
- les signes §, & (perluète)

Règle : espace avant et espace après.

- la barre de fraction : 1/3
- l'apostrophe : l'Irlande
- le trait d'union : États-Unis, Saint-Denis

Règle : pas d'espace avant ni après.

[Retour sommaire de cette page](#)



Sommaire général © 2005 - www.aidenet.eu

La classification des verbes

A. Comment reconnaître un verbe ?

Le verbe est le seul mot qui peut être précédé ou encadré par la négation **ne ... pas ...**

> Ulysse **nage** vigoureusement. Ulysse **ne nage pas**.

Lorsque le verbe est conjugué à un temps composé, la négation encadre l'auxiliaire.

> Ulysse **n'a pas** nagé vigoureusement.

B. Verbes d'état et verbes d'action On distingue :

- les **verbes d'état** : être, sembler, devenir, etc. et les verbes qui peuvent être remplacés par être dans le contexte d'une phrase (verbes attributifs).

> Ulysse **semble** épuisé : Ulysse **est** épuisé : *semble* est un verbe d'état.

- les **verbes d'action** : tous les autres.

> Ulysse **retrouve** Pénélope. - Ulysse **est** Pénélope. : *retrouve* n'est pas un verbe d'état mais un verbe d'action.

C. Radical et terminaison

Un verbe se conjugue en ajoutant une terminaison au radical.

Le radical porte le sens du verbe ; on le trouve en supprimant la terminaison de l'infinitif. Parler : parl

- La **terminaison** varie en fonction du sujet du verbe, du temps et du mode.

D. Les modes et les temps

Il existe deux catégories de modes : les modes personnels (dans lesquels le verbe varie selon la personne) et les modes impersonnels (l'infinitif et le participe).

Il existe deux catégories de temps :

Aux temps simples (présent, imparfait, etc.), le verbe est conjugué en un seul mot. Je rêvais.

Aux temps composés (passé composé, plus-que-parfait, etc.), la forme verbale est composée d'un auxiliaire (être ou avoir), qui se conjugue, et du participe passé du verbe. J'avais rêvé.

E. Les trois groupes de verbes

Les verbes sont classés en trois groupes :

1er groupe : les verbes dont l'infinitif se termine en -er, sauf aller ;

2e groupe : les verbes dont l'infinitif se termine en -ir et qui ont un participe présent en -issant (finissant) ;

3e groupe : tous les autres verbes (dont le verbe aller).

Les verbes être et avoir, quand ils aident à former des temps composés, sont appelés des auxiliaires.

Il **est** venu.

Elle **avait** pris.

Choix de l'auxiliaire (avoir/être) dans les temps composés et au passif

Dans les temps composés, les verbes sont conjugués avec les auxiliaires 'avoir' ou 'être' : les temps composés sont donc formés d'une part d'un auxiliaire conjugué et d'autre part du participe passé du verbe, participe passé dont l'accord dépend de l'auxiliaire : avec l'auxiliaire 'avoir', le participe passé s'accorde avec le complément d'objet direct (COD) seulement s'il y en a un et s'il est placé devant lui dans la phrase. Avec l'auxiliaire 'être', le participe passé s'accorde avec le sujet.

Tous les **verbes transitifs** (ceux qui peuvent avoir un complément d'objet direct COD ou indirect COI) se conjuguent toujours avec l'auxiliaire 'avoir' alors que tous les **verbes pronominaux** (ceux qui se conjuguent avec un pronom 'réfléchi' désignant la même personne ou la même chose que le sujet : je me..., tu te..., il se..., elle se..., on se..., nous nous..., vous vous..., ils se..., elles se...) se conjuguent toujours avec l'auxiliaire 'être'. Quelques **verbes intransitifs** (ceux qui n'ont jamais de COD ni de COI) se conjuguent par contre avec l'auxiliaire 'être'. Quelques **verbes de mouvements** se conjuguent avec l'auxiliaire 'avoir' dans un **emploi transitif**, ou avec l'auxiliaire 'être' dans un **emploi intransitif**. Enfin, quelques **verbes de changement** se conjuguent normalement avec l'auxiliaire 'avoir' pour insister sur le **changement**, mais peuvent également se conjuguer avec l'auxiliaire 'être' pour insister sur le **résultat** du changement.

La **forme passive**, sans être un vrai passé composé, se construit toujours avec l'auxiliaire 'être'.

verbe transitif	verbe intransitif	verbe pronominal	verbe de mouvement	verbe de changement	forme passive
'avoir', accord avec le COD s'il précède			'avoir' dans un emploi transitif	'avoir', insiste sur le changement	
	souvent 'être', accord avec le sujet	'être', accord avec le COD s'il précède pouvant représenter le sujet	'être' dans un emploi intransitif	'être', insiste sur le résultat	'être', accord avec le sujet

Exemples : Choisir le bon auxiliaire des les phrases suivantes

1. Nos voisins ▼ acheté une voiture neuve.
2. Maman ▼ pris un rendez-vous chez le médecin.
3. Ma sœur aînée ▼ divorcée depuis trois ans.
4. Ils ▼ partis dès la fin de l'orage.
5. L'ouragan ▼ déraciné un vieil arbre dans le jardin.
6. Mes deux meilleures amies ▼ allées au cinéma.
7. Il ▼ déjà rentré la voiture dans le garage lorsque j'arriverai à la maison.
8. Le rendez-vous ▼ pris depuis une semaine.
9. Mes parents pensent que le pneu de la voiture ▼ crevé !
10. Nos amis ▼ rentrés chez eux dès cette nuit.

Les accords du participe passé

A. Le participe passé employé comme adjectif

- Il s'accorde avec le nom auquel il se rapporte.
> *Des solutions trouvées.*

B. Le participe passé employé avec l'auxiliaire être

- Il s'accorde toujours avec le sujet du verbe.

C. Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir

- Il ne s'accorde jamais avec le sujet du verbe.
> *Alison a téléphoné.*
- Il s'accorde avec le COD, s'il y en a un et si celui-ci est placé avant le verbe :
> *Sarah a réussi ses examens. Elle les a même brillamment réussis.*
- Le participe passé ne s'accorde pas :
 - si le COD est le pronom neutre en.
> *Des livres, j'en ai lu beaucoup.*
 - s'il s'agit d'un verbe impersonnel.
> *Quelle patience il a fallu !*

Cas du participe suivi d'un infinitif

La structure est plus complexe mais elle ne pose pas de problème si l'on se pose les bonnes questions :

Les enfants que j'ai entendus chanter... : le COD que, placé avant, complète bien le verbe : j'ai entendu (quoi ?) les enfants chanter.

Les efforts qu'il a dû faire... : le COD que, placé avant, complète l'infinitif faire, pas le verbe devoir. : Il a dû (quoi ?) faire des efforts (le COD de dû est placé après le verbe).

REMARQUE : les participes **fait** et **laissé** sont **invariables** quand ils sont **suivis d'un infinitif**

> *Je les ai laissé parler.*

> *Je les ai fait s'asseoir.*

Accord des participes passés des verbes de forme pronominale

- Le participe passé **s'accorde avec le sujet du verbe** :
 - si c'est un verbe qui n'existe **qu'à la forme pronominale**
> **Charlotte s'est évanouie.** (Le verbe *évanouir n'existe pas.)
 - si c'est un verbe pronominal de **sens passif**
> **Les tableaux se sont bien vendus.** (Ils ne se sont pas vendus eux-mêmes, quelqu'un les a vendus.)
- Le participe passé **s'accorde avec le COD si on peut en voir un et qu'il est placé avant le verbe.**
 - > **Elle s'est lavée.** (Elle a lavé qui ? s' = elle-même.)
 - > **Les lettres qu'ils se sont écrites ont été conservées.** (Ils ont écrit quoi ? les lettres.)
 - >

« Mais faire attention !! »

> **Ils se sont téléphoné** (Ils ont téléphoné à qui ? se est COI.)

Elle s'est lavé les mains. (Elle a lavé quoi ? les mains ; le COD est placé après ; à qui ? à s' = elle-même : COI.)

GLOSSAIRE TECHNIQUE

4X2, 4X4, 6X4...

Génie civil

Engin

Désigne le nombre de roues motrices par rapport au nombre total de roues d'un engin. Le premier chiffre désignant le nombre total de roues et le deuxième le nombre de roues motrices.

Adduction en eau potable (AEP)

Génie civil

Réseau d'adduction (ou alimentation) d'eau potable.

Allée

Mobilier archéologique

Stockage

Passage entre les différents [épis](#) qui permet l'accessibilité au stockage.

Angle mort

Génie civil

Zone située à proximité immédiate d'un engin et dans laquelle le chauffeur n'a aucune visibilité. Tous les engins ont un ou plusieurs angles morts.

Arase

Génie civil

Terrassement

Plate-forme de la partie supérieure des terrassements.

Armoire

Mobilier archéologique

Stockage

Comparable à une travée unique. Le rangement est compris entre deux panneaux latéraux et l'espace est aménagé avec des [tablettes](#) (étagères).

Arroseuse

Génie civil

Engin

Camion-citerne ou citerne tractée, muni d'une rampe permettant d'arroser une couche de chaussée

Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMOA)

Génie civil

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à définir, piloter et exploiter, le projet. L'assistant a un rôle de conseil et/ou d'assistance, et de proposition, le décideur restant le maître d'ouvrage. Il facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet en réalisant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Atelier*Génie civil*

Activité (atelier décapage, remblaiement, etc.) sur un chantier et ensemble des matériels et des personnels qui y sont affectés.

Attachement*Génie civil*

Document établi par l'entrepreneur et validé par le client. Il quantifie l'ensemble des travaux réalisés sur une période déterminée. Il permet ensuite d'effectuer la facturation, le contrôle des quantités produites...

Avant-métré*Génie civil*

Estimation préalable quantitative des travaux, matériaux et main-d'œuvre, à exécuter; elle permet d'évaluer une dépense. Si l'on ajoute à un avant-métré les prix de chaque poste, on obtient un devis estimatif.

Avant-projet*Génie civil*

Étude préparatoire graphique, technique et économique d'un projet. En France, on distingue l'avant-projet sommaire (APS) et l'avant-projet détaillé (APD).

Balayeuse*Génie civil**Engin*

Engin tracté, semi-porté ou automoteur, composé d'un balai cylindrique animé d'un mouvement rotatif autour de son axe horizontal.

Bande de photographies*Topographie*

Succession alignée de photographies aériennes ou terrestres. L'altitude de vol (ou la distance à l'objet) est gardée aussi constante que possible, et est fixée en fonction du cahier des charges de la

mission.

Bassin de décantation

Génie civil

Bassin destiné à stocker momentanément des eaux de ruissellement ou de pompage afin que les particules lourdes qu'elles contiennent puissent se déposer sur le fond.

Berlinoise / Paroi berlinoise

Génie civil

Ouvrage de soutènement de paroi réalisé à l'aide de profilés métalliques, de planches ou de panneaux de bois, mis en place du haut vers le bas pendant l'exécution d'un terrassement. L'ouvrage est maintenu en place par des [tirants](#) ou [buttons](#).

Berme

Génie civil

Plate-forme étroite entre une tranchée et les terres issues du creusement de cette même tranchée. Cette plate-forme est aussi appelée [palier](#).

Blindage

Génie civil

Dispositif de sécurité qui consiste à poser des panneaux en bois ou en métal contre les parois d'une tranchée, bloqués par des étais ou étrésillons, à des fins de protection des personnes et ouvrages contre les éboulements.

Bouteur / Bull / Bulldozer

Génie civil

Terrassement, Engin

Engin de terrassement, constitué d'un tracteur à chenilles ou à pneus, équipé à l'avant d'une lame servant à pousser des terres.

Bras

Génie civil

Structure métallique d'un engin de terrassement tel qu'une pelle hydraulique ou une chargeuse-pelleteuse, située entre la flèche et le godet ou tout autre équipement.

Bureau d'étude technique (BET)

Génie civil

Entreprise, société ou service chargés des études, des calculs et de la réalisation des plans, dans un ou plusieurs corps d'état ou domaines techniques (Source : <http://www.infociments.fr/glossaire/b/bureau-etudes-technique-bet>).

Bureau de contrôle (BC)

Génie civil

Organisme chargé de vérifier pour le compte de son donneur d'ordre (maître d'oeuvre, entreprise, etc.) la conformité de la réalisation de tout ou partie d'un ouvrage de construction conformément à toutes les exigences réglementaires de la construction par le biais du contrôle technique.

Buton / Button

Génie civil

Élément de soutènement ou de blindage destiné à maintenir un espacement constant entre deux parois.

Butte

Génie civil

Un engin est dit « travaillant en butte ou tombereau » quand les opérations de décapage, extraction, chargement, etc., sont réalisées de l'engin vers l'extérieur.

Cailloux

Génie civil

Matériau dont les grains sont supérieurs à 20 mm.

Caisson

Génie civil

Éléments d'un blindage, assemblés avant ou pendant leur mise en place dans une tranchée, qui forment un caisson.

Californian Bearing Ration (CBR)

Génie civil

L'essai CBR est un essai de portance (aptitude des matériaux à supporter les charges) que l'on effectue sur les remblais et les couches compactées des ouvrages routiers.

Camion semi-benne

Génie civil

Engin

Engin de transport routier articulé composé d'un tracteur et d'une semi-remorque équipée d'une benne.

Casier

Mobilier archéologique

Stockage

Volume compris entre deux [tablettes](#) au sein d'une [travée](#). C'est l'espace qui reçoit le conditionnement à stocker.

Cassure

Mobilier archéologique

Altération

Rupture mécanique d'un matériau dur (verre, céramique...) pouvant être causée par un choc brusque et se produisant plus souvent à des endroits fragiles.

Certificat d'aptitude à la conduite d'engin en sécurité (CACES)

Génie civil

Le CACES est une des formations à la conduite d'engin obligatoires reconnues.

Chargeuse

Génie civil

Engin, Terrassement

Engin de terrassement, sur chenilles ou sur pneus, équipé à l'avant d'un godet monté sur des bras à vérins.

Chargeuse-pelleteuse

Génie civil

Engin, Terrassement

Engin de terrassement polyvalent sur pneus, équipé à l'avant d'un godet, monté sur des bras à vérins, capable d'effectuer des opérations classiques de chargeuse, et à l'arrière d'un ensemble de terrassement flèche, bras et godet capable d'effectuer des opérations comme une pelle hydraulique.

Chariot à bras télescopique

Génie civil

Engin

Engin automoteur de levage et de manutention à portée fixe ou variable.

Chef de chantier*Génie civil*

Le chef de chantier, en permanence sur le chantier, est chargé de la réalisation de tout ou d'une partie des travaux.

Coefficient d'efficience*Génie civil*

Toute unité de travail se décompose en une valeur de production et une valeur de non-production.

Coefficient de chargement*Génie civil*

Rapport entre le volume en dôme d'un matériau restant dans le godet lors de l'extraction et le volume théorique du godet. Ce rapport varie suivant la nature des matériaux.

Coefficient de foisonnement*Génie civil*

Rapport entre le volume d'un matériau foisonné et le volume de ce même matériau en place. Ce rapport varie suivant la nature des matériaux.

Cohésion (d'un sol, d'un matériau)*Génie civil*

Force d'attraction unissant les grains d'un matériau ou d'un sol les uns aux autres. Lorsque que cette cohésion existe, le sol ou matériau est dit cohérent.

Compactage*Génie civil**Terrassement*

Travaux qui consistent à tasser un sol, c'est-à-dire à augmenter sa densité sèche en serrant les grains qui le composent. Le compactage permet d'améliorer la capacité de portance d'un sol, c'est-à-dire son aptitude à supporter une charge (véhicule, bâtiments, ...).

Compactage dynamique*Génie civil**Terrassement*

Compactage d'un sol provoquée par la chute répétée d'un poids important (15 à 25 tonnes, voire plus) tombant d'une grande hauteur (25 m, voire plus). L'énergie de compactage est transmise depuis la surface aux couches plus profondes par propagation d'ondes de compression et de cisaillement. Le compactage dynamique est appliqué en plusieurs passes suivant un quadrillage prédéterminé.

Conducteur de travaux

Génie civil

Le conducteur de travaux prépare, planifie, organise et contrôle les travaux réalisés par le chef de chantier.

Congélateur

Mobilier archéologique

Stockage

Appareil électroménager comparable à une travée unique. Le rangement est compris entre deux panneaux latéraux et l'espace est aménagé avec des [tablettes](#) (étagères).

Congélateur coffre

Mobilier archéologique

Stockage

Appareil électroménager comparable à une [travée](#). Le fond représente la [tablette](#) sur lequel se trouve un espace de rangement de type [casier](#) (volume).

Coordonnateur SPS

Génie civil

Le rôle du coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé) est de veiller au respect des règles de prévention du code du travail. Il gère les risques particuliers liés à la coactivité d'entreprises. Il s'assure également que les interventions sur l'ouvrage, une fois sa mise en service, peuvent être exécutées dans de bonnes conditions de sécurité.

Corrosion active

Mobilier archéologique

Altération

Transformation de la matière au contact de l'oxygène de l'air, de sels présents dans l'environnement et de l'eau. Processus évolutif menant à la destruction totale d'un métal.

Corrosion passive

Mobilier archéologique

Altération

Transformation de la matière au contact d'un environnement avec la formation de couches de produits de corrosion colorés au rôle protecteur.

Couche de forme

Génie civil

Positionnée sur l'arase, elle est constituée de matériaux granulaires ou traités, insensibles à l'eau et au gel, sur une épaisseur usuelle de 0,20 à 0,80 m. La surface de la couche de forme est dénommée « plate-forme » (Pf).

Couverture photographique aérienne

Topographie

Opération de prise de vues aériennes généralement exécutée en vue d'une restitution photogrammétrique.

Cunette

Génie civil

Fossé peu profond, aux formes douces, souvent bétonné ou revêtu.

Cycle de production

Génie civil

Le cycle de production d'une pelle hydraulique débute au remplissage du godet jusqu'au retour de ce dernier pour un nouveau cycle.

Cycle de rotation

Génie civil

Le cycle de rotation d'un engin de transport est l'ensemble des opérations qu'il doit faire depuis le chargement jusqu'à une nouvelle mise en place sous l'engin de chargement.

Damasquinage

Dessin/Infographie

Art et action d'incruster, au marteau, dans les entailles préalablement pratiquées sur un objet de fer, d'acier ou de cuivre, de petits filets d'or, d'argent ou de cuivre formant décor.

Déblai

Génie civil

Terrassement

Opération de terrassement destinée à extraire les matériaux ou décombres pour mise à la cote, réutilisation, stockage, ou mise en décharge.

Décapage

Génie civil

Terrassement

Enlèvement d'une couche superficielle d'un terrain, de la couche de terre végétale...

Décapeuse automotrice

Génie civil

Engin, Terrassement

Engin de terrassement automoteur qui effectue des travaux de décapage, chargement, déchargement et transport de matériaux.

Décapeuse tractée

Génie civil

Engin, Terrassement

Engin de terrassement tracté, par un tracteur sur chenilles ou pneumatiques, qui effectue des travaux de décapage, chargement, déchargement et transport de matériaux.

Déchets industriels banals (DIB)

Génie civil

Déchets non inertes mais non toxiques (assimilables aux déchets ménagers).

Déchets industriels spéciaux (DIS)

Génie civil

Déchets nocifs et dangereux pour leurs toxicités chimiques, biologiques ou pour leur caractère inflammable ou explosif.

Déchets inertes (DI)

Génie civil

Déchets non toxiques, ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique dans le temps.

Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

Génie civil

Ce formulaire permet d'indiquer aux exploitants de réseaux la localisation précise des travaux projetés et les techniques de travaux.

Déclaration de projet de travaux (DT)

Génie civil

Ce formulaire est obligatoire pour les responsables de projet qui envisagent de réaliser des travaux à proximité de réseaux publics, privés, aériens, souterrains ou subaquatiques.

Décohésion (d'un sol, d'un matériau)*Génie civil*

En l'absence de force d'attraction qui unit les grains les uns aux autres, le matériau ou sol se désagrège ; on dit alors qu'il y a décohésion.

Décoloration*Mobilier archéologique**Altération*

Altération à la surface d'une matière, provoquée par contact (ou par éclaboussure) avec un matériau coloré, acide, liquide ou collant. Ces taches peuvent être liées à l'usage de l'objet, à des manipulations, à un dépôt de poussière, un incendie. Zone qui rompt avec une polychromie générale ou pertes de couleur.

Déformation*Mobilier archéologique**Altération*

Altération de la forme causée par rétraction ou compression du matériau (notamment liée à un excès de sécheresse ou d'humidité) ou à cause d'un impact extérieur.

Densité (De)*Génie civil*

Nombre sans dimension, qui est le rapport de la masse d'un matériau homogène à la masse du même volume d'eau.

Dimensionner (un atelier de terrassement)*Génie civil**Terrassement*

Dimensionner un atelier de terrassement, consiste à déterminer le nombre et la nature des engins nécessaires à un terrassement prévu et la durée de leur mise en place.

Direction départementale des territoires (DDT) et de la mer (DDTM)*Génie civil*

Les directions départementales des territoires (DDT) sont le relais des DREAL pour le déploiement de la politique du ministère. Dans les départements du littoral, le service prend le nom de direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Documents techniques unifiés (DTU)*Génie civil*

Documents qui contiennent les règles techniques relatives à l'exécution des travaux de bâtiment. Ils sont reconnus et approuvés par les professionnels de la construction et servent de référence aux experts des assurances et des tribunaux. Leur non-respect peut entraîner l'exclusion des garanties offertes par les polices individuelles de base.

Dossier de consultation des entreprises (DCE)*Génie civil*

Le dossier de consultation des entreprises est le dossier transmis au candidat par la personne publique. Il comporte les pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché. Il s'agit de l'ensemble des documents élaborés par l'acheteur public destiné aux entreprises intéressées par le marché et dans lesquels elles doivent trouver les éléments utiles pour l'élaboration de leurs candidatures et de leurs offres.

Eau capillaire*Génie civil*

Nom donné à l'eau interstitielle, lorsqu'elle provient d'eau d'infiltration (pluie, ruissellement...).

Eau interstitielle*Génie civil*

Eau qui comble les vides existant entre les grains d'un matériau ou d'un sol.

Eau libre*Génie civil*

Nom donné à l'eau interstitielle, lorsqu'elle provient de la remontée d'une nappe.

Eau pelliculée*Génie civil*

Mince film d'eau fixé aux grains qui composent un matériau ou sol.

Eaux pluviales (EP)*Génie civil*

On entend par pluviales les eaux issues des précipitations qui sont canalisées dans des réseaux d'assainissement.

Eaux usées (EU)

Génie civil

Les eaux usées sont l'ensemble des eaux domestiques utilisées au quotidien.

Éboulement

Génie civil

Il s'agit de la chute de blocs isolés plus ou moins gros qui se trouvent à un moment donné en instabilité à cause de la dégradation superficielle progressive d'une masse rocheuse (plus ou moins rapide dans le temps selon la nature de la roche).

Écaillage

Mobilier archéologique

Altération

Détachement de petites parties d'un matériau, en raison d'une dégradation antérieure ou parallèle (corrosion, déformation, décollement, boursoufflure...). L'écaillage peut aussi être dû à des frictions ou des vibrations sur l'objet.

Écroulement

Génie civil

Il s'agit du détachement et de la chute brutale et instantanée de toute une masse rocheuse, d'une falaise verticale ou d'une pente à forte inclinaison.

Émulsifiant

Génie civil

Substance qui favorise ou stabilise une émulsion.

Émulsion de bitume

Génie civil

Mélange de bitume, d'eau et d'[émulsifiant](#). Dans la construction de routes, l'émulsion de bitume permet la réalisation d'enduits superficiels, de couches d'accrochage ou de stabilisations, d'enrobés coulés à froid, etc.

Épi

Mobilier archéologique

Stockage

L'épi est constitué d'un nombre de [travées](#), simples ou doubles, reliées physiquement les unes aux autres.

Équilibre permanent

Génie civil

Équilibre d'un matériau remanié dépourvu d'effet de [cohésion](#), souvent après son extraction. Le matériau est alors dit granuleux (formé de grains) ou pulvérulent (formé de poudre).

Équilibre précaire à court terme

Génie civil

Inclinaison de pente, supérieure aux pentes de talus naturels, qu'il est possible de donner à un matériau en place mais dont l'évolution dans le temps n'est pas stable. Plus ou moins rapidement, suivant les conditions climatiques, cette inclinaison tendra à se rapprocher de celle des pentes de talus naturels.

Espace de stockage au sol

Mobilier archéologique

Stockage

Il peut s'avérer que des zones au sol reçoivent des contenants (palettes, caisses) hors gabarit ou sans structures d'accueil (rayonnages). Pour ces zones on peut proposer un repérage sur le principe d'un épi-travée. Ainsi, une succession de palettes alignées devient un [épi](#) et l'emplacement de la palette une [travée](#).

Essai à la plaque (de type LCPC)

Génie civil

Réalisé sur site, cet essai sert à vérifier la qualité du [compactage](#) d'un sol remblayé après travaux. Il consiste à effectuer deux cycles de chargement (le premier avec une pression de 0 à 0,25 MPa et le deuxième de 0 à 0,20 MPa) sur une plaque rigide circulaire de 60 cm de diamètre. Ces cycles déterminent le module EV1 et EV2 de déformation du sol. La valeur de EV2 donne l'indice de qualité du sol. Le rapport entre les deux définit l'indice de qualité du compactage.

Essai de Plaque (de type Westergaard)

Génie civil

Réalisé sur site, cet essai détermine la portance d'un sol en place. Il consiste à mesurer l'enfoncement d'une plaque circulaire de 75 cm de diamètre sur laquelle est placée une masse de 3 tonnes.

Essai Proctor de compactage en laboratoire

Génie civil

Pour réaliser un bon [compactage](#) de remblai, couche de forme, corps de chaussée, plateforme, ..., il est nécessaire de déterminer le comportement des matériaux. L'essai Proctor consiste à simuler le compactage en laboratoire pour déterminer les conditions optimales de mise en oeuvre d'un matériau sur le chantier. Il détermine si le matériau est apte à être compacté (tous les matériaux ne le sont) et l'énergie de compactage nécessaire. Cette énergie de compactage dépend de la destination de

l'ouvrage. Elle est imposée par les C.C.T.P.

Essieu

Génie civil

Pièce transversale qui, sous un engin, relie deux roues.

Essieu directeur

Génie civil

[Essieu](#) articulé qui pivote latéralement par rapport à son axe central. Il est principalement utilisé sur les semi-remorques afin de faciliter les manoeuvres.

Essieu moteur / Pont moteur

Génie civil

Pièce transversale sous un engin qui relie deux roues et leur transmet la force nécessaire à leur mouvement. L'essieu peut être articulé horizontalement, verticalement ou les deux en même temps.

Fermeture d'un stockage

Génie civil

Action qui consiste, au moyen d'un engin de terrassement à « fermer », par tassement au godet, lame ou chenilles la surface extérieure du stockage sur quelques centimètres. Le but de cette fermeture est de rendre le stockage moins perméable à l'eau.

Fines

Génie civil

Grains d'un diamètre inférieur à 0,08 mm qui constituent un sol.

Fissure

Mobilier archéologique

Altération

Ouverture qui se crée dans l'épaisseur de la matière avec écartement des bords, de la surface vers le cœur.

Flèche

Génie civil

Structure métallique d'un engin de terrassement, tel qu'une pelle hydraulique ou une chargeuse-pelleteuse, située entre la structure supérieure ou châssis d'un engin et le bras supportant le godet ou tout autre équipement. La flèche est articulée sur le plan vertical et plus rarement sur le plan horizontal.

Fluage (glissement par)*Génie civil*

Le fluage est un phénomène de déplacement lent et continu de masses de matériaux, généralement très importantes. Aucune surface de rupture n'est apparente dans ce genre de phénomène qui est proche d'un état limite d'équilibre rupture (pas de modification brutale, mais modification lente du talus).

Foisonnement*Génie civil*

Augmentation du volume des terres liée à leur décompactage.

Fonçage*Génie civil*

Action de creuser en galerie ou en tunnel. Action d'enfoncer des pieux ou des palplanches. Poussage d'une canalisation par des vérins et creusement à l'intérieur de cette canalisation afin d'éviter des coupures de route.

Fossé*Génie civil*

Large tranchée talutée, d'une largeur supérieure à 2 m, creusée dans le sol et destinée à récupérer les eaux d'une route, d'une plate-forme, d'un talus, etc. en vue de leur évacuation. Lorsque sa dimension est inférieure à 2 m, on parle de rigole.

Géotextile*Génie civil*

Produit ou article textile, tissé ou non tissé, en fibres artificielles, utilisé dans la construction comme drain, filtre, armature ou anticontaminant.

Glissement plan*Génie civil*

Il s'agit d'un glissement, suivant une surface plane, d'une couche sur une autre couche de faible résistance appelée « couche savon ». La détérioration de cette couche savon, le plus souvent due à l'action de l'eau, engendre une rupture de la stabilité de la couche supérieure et entraîne le glissement de cette dernière.

Glissement rotationnel simple

Génie civil

Glissement le plus fréquemment rencontré dans les terrains autres que les terrains rocheux. La surface de rupture qui le caractérise peut être assimilée à une portion de cylindre. Les matériaux glissés forment un bourrelet à la base du glissement qui est généralement en pied de talus.

Godet

Génie civil

Pièce d'équipement utilisée par les pelles hydrauliques ou les chargeuse-pelleteuses située en bout de bras et permettant l'excavation et le chargement des matériaux.

Godet 4 en 1 / Godet Drop

Génie civil

[Godet](#) à lame lisse ou à dents qui permet de saisir, niveler, creuser, charger et déverser. Il équipe les chargeuses, les chargeuses-pelleteuses et les mini-chargeuses.

Godet crocodile

Génie civil

[Godet](#) à claire-voie, avec une partie supérieure (en forme de mâchoire à dents longues) qui peut se refermer pour maintenir les matériaux dans le godet. Il est souvent utilisé pour le chargement de branches, végétaux, bois...

Godet de chargement frontal

Génie civil

[Godet](#) spécifique pour le chargement des matériaux. Il est généralement monté sur 2 bras à l'avant d'un engin.

Godet de curage

Génie civil

[Godet](#) spécifique sans dent adapté pour le curage de fossé, rigole, etc. Sa faible profondeur ne lui permet pas de chargement volumineux. Sa largeur est généralement comprise entre 1,5 m et 3 m, mais il peut être plus large.

Godet de terrassement

Génie civil

[Godet](#) équipé de dents pour l'extraction des matériaux. Il en existe une gamme très variée en largeur et volume.

Godet de terrassement à lame lisse*Génie civil*

Souvent confondu avec le [godet de curage](#), le godet de terrassement à lame lisse, comme son nom l'indique, est un [godet de terrassement](#) comportant une lame lisse sur toute sa largeur. Il est souvent plus profond que le godet de curage.

Godet trapèze / Godet fossé*Génie civil*

[Godet](#) de forme triangulaire sans dent et servant uniquement à creuser des fossés et des rigoles.

Granulat*Génie civil*

Ensemble de grains de dimensions comprises entre 0,08 et 80 mm. Terme technique, il désigne un matériau intervenant dans la composition de la chaussée et comprend les sables, les gravillons et les graves. Le terme de « matériau » est en pratique souvent pris comme synonyme de granulat.

Grave*Génie civil*

Matériau provenant de carrière ou de ballastière, de dimension supérieure ou égale à 20 mm et inférieure ou égale à 100 mm et de granulométrie homogène.

Graves non traitées (GNT)*Génie civil*

Voir [Graves](#).

Gravier*Génie civil*

Classe granulaire définie en France par des grains compris entre 2 et 20 mm. Dans le langage commun, les graviers sont des matériaux roulés.

Gravillon*Génie civil*

Granulat provenant de concassage en carrière ou en ballastière et de dimension comprise entre 1 mm et 31,5 mm.

Guides des terrassements routiers (GTR)

Génie civil

Guides édités par le LCPC (Laboratoire central des ponts et chaussées).

Hauteur de vol

Topographie

Lors d'une prise de vues aériennes, hauteur moyenne de l'aéronef au-dessus du terrain. Ne pas confondre avec altitude de vol.

Havage

Génie civil

Technique qui consiste à mettre en place un caisson de [blindage](#) en creusant en alternance sous chaque panneau. Chaque côté du caisson de blindage est ensuite enfoncé alternativement après chaque creusement sous le panneau concerné. L'opération est répétée jusqu'à l'enfoncement total du caisson.

Hérisson

Génie civil

Couche de fondation constituée de grosses pierres concassées, disposées à la main et calées par des éclats de pierre reposant sur une base constituée de [grave](#).

Indice de compactage

Génie civil

Rapport entre la [densité](#) sèche mesurée sur chantier et la densité servant de référence.

Indice de portance immédiate (IPI)

Génie civil

Essai sous surcharge permettant d'estimer la stabilité d'un sol ou d'un sable traité, c'est-à-dire de caractériser l'aptitude du matériau à supporter la circulation des engins de chantier.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Génie civil

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières.

Jalonnement

Génie civil

Action de planter des piquets ou des fiches dans le sol afin de matérialiser des alignements, des

distances, ou d'implanter un ouvrage, sans tenir compte des niveaux.

Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)

Génie civil

Le LCPC est un laboratoire de recherche publique sur les travaux de terrassement, les techniques routières, etc.

Lame

Génie civil

Équipement d'un [bouteur](#), d'une niveleuse, d'un compacteur à pieds dameurs, ou même d'une [pelle hydraulique](#), permettant d'effectuer un terrassement, un réglage ou un remblaiement.

Levé

Topographie

Document résultant d'un [lever](#).

Lever photogrammétrique

Topographie

Ensemble des opérations de prises de vues et de stéréopréparation nécessaires à la restitution photogrammétrique.

Lever topographique

Topographie

Ensemble des opérations topographiques destinées à recueillir sur le terrain les éléments nécessaires à l'établissement d'un plan ou d'une carte.

Local

Mobilier archéologique

Stockage

Espace réservé au stockage au sein d'un bâtiment. Ce dernier est localisé géographiquement.

Maître d'œuvre (MO)

Génie civil

Le maître d'œuvre est la personne ou l'entreprise (architecte, bureau d'études...) chargée de la réalisation d'un ouvrage, principalement lors de chantiers dans le domaine de la construction.

Maître d'ouvrage (MOA)*Génie civil*

C'est une personne physique (particulier, petit promoteur...) ou morale (administration, conseil général, gros entrepreneur, entreprise...) pour le compte de laquelle sont réalisés des travaux de construction (client).

Maître d'ouvrage délégué (MOAD)*Génie civil*

Voir [maître d'ouvrage](#).

Masse volumique*Génie civil*

La masse volumique ou masse spécifique est une grandeur physique qui représente la masse par unité de volume. Son unité légale dans le système international est le kg/m^3 .

Matérialisation*Topographie*

Pose de bornes ou de repères définissant de façon durable les points de canevas et éventuellement des points de détail, et permettant toutes réutilisations ultérieures.

Midi-pelle*Génie civil**Engin*

[Pelle hydraulique](#) sur chenilles ou sur roues dont le tonnage est compris entre 6 et 12 tonnes.

Mini-pelle*Génie civil**Engin*

[Pelle hydraulique](#) sur chenilles ou sur roues dont le tonnage est inférieur à 6 tonnes.

Mise en forme d'un stockage*Génie civil**Terrassement*

Action qui consiste à donner une forme définie aux matériaux stockés issus des terrassements.

Montant

Mobilier archéologique

Stockage

Partie verticale enserrant une travée sur chaque côté. Les montants (ou côtés) permettent de fixer les [tablettes](#).

Moto-basculeur

Génie civil

Engin

Petit engin de transport avec une charge utile de 1 à 6 tonnes, 2 ou 4 roues motrices, à châssis rigide ou articulé.

Nid-de-poule

Génie civil

Cavité de forme inégale et de taille variable pouvant se former à la surface de la chaussée par enlèvement de matériaux dû à la circulation.

Nielle

Dessin/Infographie

Technique décorative consistant en l'incrustation d'une substance de couleur noire, à base de sulfures métalliques, dans les parties préalablement incisées d'une plaque d'argent ; ouvrage ainsi obtenu.

Niveau de chantier

Topographie

Le niveau de chantier est un instrument de topographie constitué d'un trépied et d'une lunette grossissante. En tournant autour de son axe vertical, la lunette permet d'effectuer des visées horizontales. Celles-ci sont effectuées vers une mire graduée posée verticalement sur les points dont on veut connaître l'altitude.

Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)

Génie civil

L'OPC est une personne physique chargée par le maître d'œuvre d'ordonnancer (identification et analyse des tâches élémentaires d'un projet), de piloter (mise en application des mesures d'organisation) et de coordonner (harmoniser dans le temps et l'espace les interventions des entreprises) le chantier.

Orniérage

Génie civil

Déformation d'un sol qui se crée sous le passage répété d'engins sur roues ou chenilles. Ce

phénomène intervient sur tout type de sol dans des proportions plus ou moins grandes.

Orthophotographie

Topographie

Technique d'obtention des [orthophotoplans](#).

Orthophotoplan

Topographie

L'orthophotoplan est une image photographique transformée, rendue superposable à un plan et permettant donc des mesures. Il conserve la richesse d'informations des photographies originales et comporte, en surcharge, un quadrillage et un habillage et il peut comporter, éventuellement, des courbes de niveau et d'autres renseignements.

Oxydation

Mobilier archéologique

Altération

À une échelle macroscopique, l'oxydation est un phénomène naturel qui affecte un grand nombre de matériaux et caractérise leur « vieillissement ». Les patines sont typiquement le résultat de phénomènes d'oxydation.

Ternissement naturel d'une surface métallique au contact de l'oxygène de l'air qui perd sa brillance.

Palier

Génie civil

Voir [berme](#). Également : bande de terre laissée volontairement sur la périphérie d'un creusement pour limiter les éboulements et permettre la poursuite de l'excavation en sécurité. Dans un sondage profond, on peut créer des paliers successifs pour atteindre le fond.

Palplanche

Génie civil

Planche en bois, ou profilé métallique, permettant de soutenir une paroi.

Partie supérieure des terrassements (PST)

Génie civil

Terrassement

La PST désigne conventionnellement le mètre supérieur des terrains rapportés (cas des remblais) ou en place (cas des déblais). La surface de la PST est l'[arase](#) (ar).

Pelle hydraulique / Pelle mécanique

Génie civil

Engin, Terrassement

Engin de terrassement automoteur composé :

- d'une structure portante : châssis avec roues ou chenilles ;
- d'une structure supérieure pouvant effectuer des rotations sur 360°, pourvu d'un ensemble flèche - bras - godet mobile en 3 dimensions.

La force de l'engin est transmise par un système hydraulique ou de câbles.

Pelle multi-fonctions

Génie civil

Engin

Engin automoteur sur pneumatiques, à châssis articulé, dont la structure supérieure peut réaliser une rotation de 360° ; c'est cette structure qui creuse, soulève, décharge les matériaux, grâce au godet monté sur un ensemble flèche, bec de flèche articulé et bras.

Pente

Génie civil

Plan incliné d'un terrain, d'une route... défini par sa dénivelée. La dénivelée d'une pente est généralement exprimée en pourcentage (%), qui correspond à la différence de hauteur entre le point le plus haut et le point le plus bas rapportée à une longueur donnée. La dénivelée est aussi exprimée en degré (°) et correspond à la mesure de l'angle de la pente par rapport à l'horizontale.

Pente de talus

Génie civil

Plan incliné d'un talus.

Pente de talus naturel

Génie civil

Inclinaison que prend naturellement un matériau lorsqu'il est mis en tas. Cette pente est appelée pente de talus naturel. L'angle qu'elle forme par rapport à l'horizontal est l'angle de talus naturel ; il est couramment noté α et est exprimé en degré (°).

Photogrammétrie

Topographie

Technique qui a pour but de déterminer les dimensions, les positions et la forme d'objets, à partir de clichés photographiques.

Photoplan*Topographie*

Mosaïque exécutée à partir de photographies redressées et réduites à une échelle donnée, qui sont mises en place individuellement sur un canevas de points connus.

Pied de talus*Génie civil*

Extrémité inférieure du talus.

Pierre*Génie civil*

Matière minérale dure et solide que l'on trouve à l'état naturel agglomérée en blocs ou en masses de tailles inégales. Matériau concassé dont les grains sont supérieurs à 20 mm.

Pieu flottant*Génie civil*

Pieu dont la pointe ne s'appuie pas sur un sol dur et dont l'équilibre est assuré uniquement par frottement latéral.

Plate-forme*Génie civil*

Partie de l'emprise d'un terrain comprenant la ou les chaussées et les accotements.

Portée (d'une pelle, d'une chargeuse-pelleteuse, etc.)*Génie civil*

La portée d'un engin de terrassement, une pelle hydraulique par exemple, est la distance maximum de travail de l'ensemble flèche et bras supportant le godet, ou tout autre équipement, lorsqu'il est déployé au maximum.

Portée (niveau de chantier)*Topographie*

La portée est la distance du niveau à la mire. Elle varie suivant le matériel et la précision cherchée, et doit être au maximum de 60 m en nivellement ordinaire et 35 m en nivellement de précision.

Profil en long*Génie civil*

Coupe longitudinale d'une chaussée suivant l'axe de la route indiquant les pentes et courbes de

raccordement, et leur altimétrie.

Profil en travers

Génie civil

Coupe d'une chaussée, perpendiculaire à l'axe de la route. Elle indique les différentes couches, les épaisseurs et pentes et leur altimétrie.

Projet scientifique d'intervention (PSI)

Il doit répondre à un appel d'offres ou à une saisine de l'aménageur. Lorsqu'il répond à la demande d'un aménageur privé, il constitue l'annexe 1 du contrat de fouille. Dans le cadre d'un marché public, il constitue une des pièces de l'offre. C'est un document auquel le responsable d'opération, le service régional de l'archéologie et l'aménageur doivent se référer.

Puisard

Génie civil

Puits ou fosse étanche, creusé dans un sol imperméable, destiné à recevoir des eaux de pluies, ruissellement... qui s'y décantent avant leur éventuelle reprise par pompage.

Puits d'infiltration ou de réinjection

Génie civil

Puits ou fosse creusé dans un sol perméable destiné à recevoir des eaux de pluies, ruissellement...et qui seront réinjectées par infiltration naturelle dans la couche perméable du terrain.

Puits filtrant

Génie civil

Forage ou puits de faible diamètre dans lequel est inséré une crépine prolongée par un tube, le tout entouré par une masse filtrante, et relié à un dispositif de pompage.

Pulvéulence

Mobilier archéologique

Altération

Transformation ponctuelle ou généralisée de la matière sous forme d'amas ou de couche de texture poudreuse.

Raboteuse

Génie civil

Engin

Engin automoteur de rabotage des revêtements de chaussées sur de faibles épaisseurs.

Recouvrement

Topographie

Dans une couverture photographique, proportion dans laquelle une photographie recouvre la zone visible sur une photographie voisine. Le recouvrement se chiffre par un pourcentage.

Redan

Génie civil

Partie horizontale ou inclinée du retranchement d'un [palier](#) ou d'une [risberme](#).

Redressement

Topographie

Opération destinée à obtenir d'une photographie verticale une autre photographie, en éliminant l'influence du défaut de verticalité de l'axe de prise de vue. Cette opération n'élimine pas l'influence du relief du terrain. Le résultat n'est donc assimilable à un plan que si le terrain est un plan et horizontal.

Réfrigérateur

Mobilier archéologique

Stockage

Appareil électroménager comparable à une travée unique. Le rangement est compris entre deux panneaux latéraux et l'espace est aménagé avec des [tablettes](#) (étagères).

Règles de l'art

Génie civil

Ensemble des réglementations techniques qui régissent la réalisation des travaux. Ces règles sont notamment fixées par les [GTR](#), les [DTU](#), etc.

Remblai

Génie civil

Terrassement

Opération de terrassement destinée à combler des excavations ou à réaliser une surélévation de sol avec des matériaux issus d'un terrassement.

Remblai artificiel

Génie civil

Terrassement

Opération de terrassement destinée à combler des excavations ou à réaliser une surélévation de sol avec des matériaux d'apport tels que des [granulats](#) ([grave](#), [GNT](#), [GR](#), ...).

Remblaiement / Remblayage

Génie civil

Terrassement

Dans le domaine des travaux de terrassement, les travaux de remblaiement consistant à réaliser un [remblai](#) peuvent être exécutés tout aussi bien au-dessus ou au-dessous de la côte zéro du sol.

Reprofilage

Génie civil

Opération consistant à améliorer le profil d'une chaussée existante par apport de matériaux.

Réseau d'assainissement / Réseau humide

Génie civil

Maillage constitué par les conduites d'[eaux pluviales](#) ou d'[eaux usées](#), regards et ouvrages.

Réseau sec

Génie civil

Maillage constitué par les conduites des réseaux ne transportant pas de fluides (électrique, fibre optique, télécommunications, etc.).

Résistance au roulement

Génie civil

Lorsqu'un engin sur pneus se déplace, ces derniers subissent une résistance au roulement. En terrain plat et dur, il n'y a que la force de résistance au roulement qui est de 5 à 8 kg/t, à vaincre pour avancer. Dans des sols mous, il y a en plus la résistance à l'avancement due à l'[orniérage](#) pouvant aller jusqu'à 300 kg/t (sol sableux par exemple).

Réticule

Topographie

Ensemble de fils (lignes) généralement verticaux et horizontaux que l'on voit dans une lunette de niveau de chantier. Le réticule permet une visée précise.

Rétro

Génie civil

Un engin est dit « travaillant en rétro » quand les opérations de décapage, extraction, chargement, etc., sont réalisées de l'extérieur vers l'engin.

Rigole

Génie civil

Fouille en forme de tranchée de faible largeur (moins de 2 m) faite, soit pour l'exécution de fondations sous un mur, soit pour l'écoulement des eaux.

Risberme

Génie civil

[Redan](#) horizontal sur le parement d'un talus, ou en pied de talus, à l'extérieur d'un fossé, d'une tranchée.

Rupture d'équilibre (d'un sol)

Génie civil

La rupture d'équilibre d'un sol est son passage d'un état d'équilibre à un état de déséquilibre. Lorsque ce changement d'état apparaît dans des sols inclinés, il engendre des phénomènes de [glissement](#) ou d'[écroulement](#).

Sable

Génie civil

Toute roche à l'état de petits grains non liés.

Sable boulant

Génie civil

[Sable](#) sans cohésion.

Sable fillerisé

Génie civil

[Sable](#) de calibre 0/2 ou 0/4 contenant jusqu'à 20 %, et parfois plus, d'éléments fins inférieurs à 0,08 mm, par opposition au sable lavé.

Scarificateur / Griffes

Génie civil

Équipement de tracteur ou de niveleuse fonctionnant en herse à l'aide de dents réglables et servant à détruire la couche de surface d'un sol.

Scarification / Piochage

Génie civil

Opération qui consiste à désagréger la cohésion et la compacité d'un sol. Désolidarisation du corps de chaussée et réduction en bloc par labourage à l'aide d'un engin tel que herse, pioche, [scarificateur](#) ou charrues de types divers.

Soulèvement

Mobilier archéologique

Altération

Modification d'une surface qui se bombe et perd sa planéité. De l'air se loge entre la surface et le cœur de la matière.

Stabilisation (de sol)

Génie civil

Opération consistant à modifier les caractéristiques du sol de manière à l'amener à un état définitif de stabilité et lui donner une résistance durable à l'action de l'eau ou du gel. La stabilisation peut être soit mécanique (modification de la granulométrie, arrosage, séchage, compactage), soit chimique par incorporation de liant (ciment, émulsion de bitume, chaux).

Station

Topographie

Endroit où on installe, "stationne", l'appareil de topographie (tachéomètre ou niveau de chantier).

Tablette

Mobilier archéologique

Stockage

Les tablettes sont des éléments horizontaux accrochés aux [montants](#) à chacune de leurs extrémités et sur lesquels les éléments sont stockés : caisses de mobilier, palettes, boîtes archives, matériel de chantier.

Talus

Génie civil

Terrain en pente forte, très forte ou abrupte qui limite, une tranchée, un fossé, une terrasse, un plateau... Il peut être naturel ou artificiel.

Talutage

Génie civil

Réglage d'une surface fortement inclinée. Lors de terrassements, l'opération est généralement faite à

la [pelle hydraulique](#).

Tampon

Génie civil

Dalle ou plaque en béton, fonte ou acier, servant à couvrir un orifice (regard, chambre de visite, bouche d'égout). Aussi appelé « couvercle de regard » ou « plaque d'égout ».

Taux de compactage

Génie civil

Rapport entre la densité sèche mesurée sur site et une densité servant de référence, par exemple l'Optimum [Proctor](#) Normal. Le taux de compactage est exprimé en pourcentage par rapport à la référence.

Taux hydrique

Génie civil

Teneur en eau d'un matériau exprimé en %.

Terrassement

Génie civil

Terrassement

Travaux d'extraction de terre en grand volume, après décapage de la terre végétale. C'est l'exécution des tranchées, terrassement pleine masse.

Terrassement, ouvrages d'art et rétablissements de communications (TOARC)

Génie civil

Terrassement

Terrassement, ouvrages d'art et rétablissements de communications. Ensemble des terrassements, ouvrages d'art, et des rétablissements de communications (voie de circulation, réseau des fluides, etc.) pour un projet de construction autoroutier, de chemin de fer, gazoduc, pipe-line, etc.

Tête de talus

Génie civil

Extrémité supérieure du talus.

Tirant

Génie civil

Élément rectiligne en acier ou béton servant à effectuer un ancrage dans un sol, un massif de

fondation, un [talus](#), etc.

Tombereau

Génie civil

Engin

Engin de transport de matériau automoteur sur pneus équipé d'une benne se vidant par basculement et n'ayant pas le gabarit routier.

Tout-venant

Génie civil

Matériau naturel tel qu'il est extrait d'une carrière ou ballastière et employé sans garantie de calibrage.

Train de chenilles

Génie civil

Ensemble des chenilles d'un engin.

Le train de chenilles des engins de terrassement comporte 2 chenilles.

Train moteur

Génie civil

Ensemble des essieux moteurs d'un engin.

Tranchée aménagée

Génie civil

Tranchée dans laquelle des aménagements ([risberme](#), [talutage](#)...) améliorent la stabilité des parois et garantissent la sécurité du personnel.

Tranchée blindée

Génie civil

Tranchée dont les parois verticales sont stabilisées par un [blindage](#).

Tranchée mixte talutée et blindée

Génie civil

Tranchée dont la partie supérieure est talutée et la partie inférieure blindée.

Transporteur sur chenilles*Génie civil**Engin*

Petit engin de transport sur chenilles équipé d'une benne hydraulique pouvant déverser à l'avant ou sur les trois côtés (tri-benne). Sa charge utile varie de 0,5 à 1,8 t suivant les modèles.

Travée*Mobilier archéologique**Stockage*

Unité de base des rayonnages. Les travées constituent l'espace déterminé entre deux [montants](#) et un fond. Une travée peut être également "double-face" c'est-à-dire placée dos à dos, en utilisant un même fond pour assurer la rigidité de l'ensemble en s'ouvrant sur deux allées distinctes.

Turbidité*Génie civil*

La turbidité désigne le taux de particules en suspension dans l'eau (ou tout autre fluide).

Vérin*Génie civil*

Pièce mécanique servant à transmettre une force par pression hydraulique.

Vitesse de translation*Génie civil*

Vitesse de déplacement d'un engin exprimée en km/h. Terme utilisé principalement pour des engins sur chenilles.

Voirie et réseaux divers (VRD)*Génie civil*

Ensemble des travaux réalisés pour qu'un terrain, une construction, etc. soit raccordé aux voiries et réseaux (eau, eaux usées, électricité, etc.).



149, rue de Bercy
75 595 Paris cedex 12

F O R M A L I S A T I O N D ' U N P R O J E T

Quelques termes usuels en bâtiment

Octobre 2002

Cette liste non exhaustive, présente les mots les plus usités en matière de bâtiments, qu'ils soient ou non agricoles.

Elle a pour objectif d'apporter si besoin, quelques éclaircissements aux termes professionnels et spécialisés utilisés généralement dans le domaine de la construction. Ainsi, sont regroupés à la fois des définitions de termes techniques de construction, de matériaux, de pièces écrites, dessins et marchés, etc.

Extrait de "TERMINOLOGIE DES MOTS USUELS EN ELEVAGE BOVIN ET EN BATIMENT D'ELEVAGE" Institut de l'Élevage.

A

ADDUCTION D'EAU	Apport d'eau à proximité de son lieu de consommation par le moyen de conduites (à écoulement gravitaire ou sous pression). Ensemble de l'installation.
ADJUDICATION	Opération mettant en concurrence (selon des dispositions juridiques précises) un certain nombre d'entrepreneurs ou de fournisseurs pour rechercher le meilleur prix, et entraînant la désignation de l'entrepreneur "adjudicataire", sous réserve du respect des clauses régissant la consultation. Voir aussi "Appel d'offres".
ADJUVANT	Produit ajouté au béton en cours de fabrication pour en modifier certaines caractéristiques (fluidité, plasticité, temps de prise, hydrofuge...).
AFFLEURER	Amener des éléments de construction à se trouver dans le même plan, sans faire de saillies.
AGGLOMERE	Élément de construction préfabriqué, à base de ciment ou de bois blocs de parpaings, panneaux de particules.
AGREGATS	Ensemble des éléments minéraux entrant dans la composition du béton.
ALLEGE	Partie de mur ou de panneau située sous une fenêtre ou une baie vitrée.
APPEL D'OFFRES	Consultation d'entrepreneurs ou de fournisseurs, mis en concurrence pour rechercher un prix intéressant, mais n'entraînant pas l'obligation de traiter ; donc une formule plus souple que l'adjudication.
APPENTIS	Bâtiment annexe à couverture monopente appuyé contre un mur ou un autre bâtiment.
ARBALETRIER	Pièce de charpente supportant les pannes.
ARMATURE	Ensemble des barres d'acier qui entrent dans la confection d'un ouvrage en béton armé.
ASSISE	Surface sur laquelle repose un ouvrage.
ATTACHEMENT	Document écrit (attachement écrit), ou dessiné (attachement figuré), daté et signé, constatant soit un état de fait, soit

l'exécution de travaux ou d'ouvrages qui ne pourraient être vérifiés ultérieurement, soit des particularités susceptibles de faire l'objet de contestations ultérieures. L'attachement n'est qu'une constatation : il n'engage pas les parties quant à la décision à prendre ou à un règlement éventuel.

AUVENT	Partie de toiture dépassant l'alignement des murs ou des poteaux.
AVENANT	Document écrit modifiant les dispositions initiales du marché.

B

BAC	Nom donné à des éléments nervurés dans le sens de la longueur, le plus fréquemment en tôle d'acier ou d'aluminium, et employés en bardage ou couverture.
BANCHE	Surface de coffrage préparée à l'avance et pouvant permettre un usage répétitif.
BARDAGE	Ensemble des éléments assurant la clôture ou le revêtement des pignons et des long-pans d'un bâtiment (s'apparente à une couverture verticale).
BARDEAU	Planchette en bois refendu ou fabriquée industriellement à partir de produits étanches (en anglais : shingle), servant à couvrir des toits ou à revêtir des murs particulièrement exposés à la pluie.
BASTAING	Pièce de bois de section rectangulaire commerciale, aux cotes habituelles de 6,5 cm x 6,5 cm.
BATARD	Se dit d'un mortier dont le liant est un mélange de ciment et de chaux, en proportion de la résistance et de la facilité de mise en œuvre recherchées.
BATI DORMANT	Partie d'une menuiserie (porte, fenêtre, etc.)fixée dans un mur et sur laquelle vient battre la partie ouvrante.
BATTANT	Partie mobile d'une porte, croisée, volet, etc. ...
BETON	Matériau de construction obtenu par le mélange de sable, de gravillons et d'eau à un liant hydraulique (généralement du ciment) dont la prise assure la constitution d'un bloc indéformable ; la possibilité de modifier les propriétés du béton en faisant varier

la nature et les proportions de ses éléments constitutifs en permet une extrême diversité d'usages. Voir "Centrale à béton".

BLOCAGE	Couche de pierres compactée pouvant servir d'assise à une dalle, à une chaussée, etc. ...
BORDEREAU DE PRIX	Document indiquant des prix unitaires applicables à des travaux déterminés (pouvant comprendre tout un ensemble d'ouvrages).
BRANCHEMENT	Raccordement d'une installation privée à un réseau public (eau, gaz, électricité, égout).

C

CAHIER DES CHARGES

Document définissant les dispositions d'ordre technique à respecter dans l'exécution des travaux. Il est établi par corps d'état.

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES

Complémentaire du précédent, il définit les options prises parmi les libertés laissées par le cahier des charges. Ces charges sont dites "particulières", parce qu'elles sont particulières à chacun des marchés de l'opération.

CAHIER DES CLAUSES GENERALES

Document fixant les dispositions d'ordre administratif applicables à une généralité de marchés de bâtiment.

CAHIER DES CLAUSES SPECIALES

complémentaire du précédent, il fixe certaines clauses spécialement applicables à des marchés d'un même corps d'état.

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

complétant et modifiant éventuellement les précédents, il fixe les clauses propres à une opération déterminée.

CENTRALE A BETON

L'ensemble des machines servant à la fabrication du béton :
- centrale de chantier,
- usine où l'on peut se fournir en "béton prêt à l'emploi".

CHAINAGE

Tendeurs ou armatures assurant par leur ancrage dans la maçonnerie la cohésion et le maintien de celle-ci. Par extension, poutre en béton armé, incorporée à un mur pour en assurer la bonne tenue et la solidarisation avec planchers, etc. ...

CHAISE	Assemblage de planches triangulé portant un repère d'alignement (matérialisé par une pointe) et servant à l'implantation d'un bâtiment.
CHAMBRANLE	Encadrement de porte, de fenêtre.
CHAPE	Enduit riche en ciment, de faible épaisseur, recouvrant un sol ou une dalle. Chape incorporée : chape qui est exécutée avec la dalle avant la prise du béton de façon à assurer une bonne homogénéité à l'ensemble.
CHASSIS	Cadre vitré, pouvant éventuellement s'ouvrir (un vantail unique).
CHENEAU	Canal disposé en bas de pente des toitures et servant à recueillir les eaux de pluie et à les diriger vers les tuyaux de descente. Contrairement à la gouttière, le cheneau n'est pas obligatoirement en rive (cheneau encaissé). Voir "Gouttière".
CLOSOIR	Accessoire de couverture destiné à obturer en l'épousant, le profil des bacs ou plaques ondulées utilisées pour la couverture (ou le bardage) des bâtiments (les closoirs empêchent l'air de circuler entre la panne et la couverture).
COFFRAGE	Ensemble des matériels servant à retenir le béton fraîchement coulé et à le mouler selon la forme définitive qu'on souhaite lui voir après
COMPACTAGE	Tassement d'un remblai ou d'un sol naturel, en une ou plusieurs opérations, pour l'affermir (augmentation du volume d'éléments solides par rapport au volume apparent total).
CONTREPLAQUE	Panneau de bois constitué par le collage(.phénolique) de plusieurs feuilles minces dont les fils sont alternés perpendiculairement. Une même feuille de contre-plaqué peut être réalisée avec des essences différentes et des feuilles de différentes épaisseurs. Les marques et labels de qualité doivent obligatoirement être imprimés sur les panneaux. CTB X signifie apte aux emplois extérieurs impliquant l'exposition prolongée aux intempéries ou à l'eau sous tous les climats. (Contrôlé par Marque de qualité).
CONTREVENTEMENT	Dispositif assurant la stabilité d'une charpente, d'un bâtiment, etc. contre l'action déformante des poussées horizontales.
COULIS	Préparation très fluide à base de ciment ou de plâtre et destinée à pénétrer dans des fissures ou dans les joints (d'un carrelage, par exemple).

COUPE	Projection d'un bâtiment sur un plan sécant vertical continu ou brisé, dont l'emplacement est choisi au mieux des éléments que l'on veut faire apparaître.
COUVERTURE	Tout dispositif étanche aux précipitations atmosphériques, recouvrant la partie supérieure des bâtiments, des ouvrages (c'est la partie externe de la toiture).
COUVRE JOINT	Plaque ou élément de liaison réunissant les abouts de deux éléments ; baguette fixée sur un joint à cacher.
CROQUIS	D'une manière générale, dessin exécuté à main levée.

D

DALLE	Plaque de matériau résistant (pierre, béton, etc.) pour plancher ou revêtement de sol.
DAUPHIN	Extrémité inférieure et recourbée d'une descente d'eaux pluviales.
DE	Petit massif parallélépipédique utilisé comme élément de calage ou répartition sous un poteau.
DEBLAI	Se dit d'une fouille au-dessus d'un sol par opposition à fouille en excavation (au-dessous du sol).
DECAPAGE	Fouille superficielle pour enlever une couche de terre (0,20m). Nettoyement complet d'une surface à traiter (acier, etc. ...) avant application du revêtement protecteur.
DEVIS	Document écrit se rapportant en propre à un projet.
DEVIS DESCRIPTIF	Document ou ensemble de documents donnant la spécification des ouvrages et leur localisation.
DEVIS QUANTITATIF	Document ou ensemble de documents établissant Les quantités de matériaux et ouvrages nécessaires à une construction, et permettant de chiffrer les postes du devis estimatif (syn. : avant-métré).
DEVIS ESTIMATIF	Document ou ensemble de documents donnant l'évaluation initiale du montant des travaux.
DOSAGE	Proportions des différents éléments entrant dans une préparation (exemple : dosage d'un béton).
DRAIN	Conduit enterré servant à collecter des eaux souterraines ou

d'infiltration (drains en poterie, en fascines, en pierre sèche, en matière plastique, etc. ...).

E

ECHANTIGNOLE	Petite pièce de charpente servant à assujettir une panne sur un arbalétrier.
ÉGOUT	Partie La plus basse d'une couverture par laquelle s'égouttent les eaux pluviales. Galerie maçonnée ou, par extension, canalisation d'évacuation (eaux usées, pluviales, et autres effluents).
EMBASE	Élément de soutien répartissant une charge sur son propre support.
ENDUIT	Revêtement que l'on étend par couches minces sur les surfaces à traiter. Recouvrement d'une surface à peindre par un matériau au comportement plastique en vue d'en faire disparaître les aspérités et les trous.
ENTRAIT	Membrure inférieure d'une ferme, dans une charpente à deux ou plusieurs pentes. Il est le plus souvent horizontal et maintient l'écartement des arbalétriers aux appuis.
ENTRETOISE	Pièce (de charpente ou de coffrage) destinée à maintenir un écartement constant entre deux éléments (poutres, banches, barres, etc. ...).
ESQUISSE	Dessin à petite échelle, exécuté à main levée en vue de la recherche de grandes lignes du parti constitutif.
ÉTAI	Pièce de bois en général utilisée pour maintenir ou soutenir un édifice (menaçant ruine ou faisant l'objet de travaux) pour soulager une poutre trop chargée, etc. ...
ÉTUDE	Dessin exécuté à main levée en vue de la mise se au point de l'esquisse. Peut se faire à L'échelle 1/200 ou 1/100
EXCAVATION	Fouille au-dessous du sol, par opposition à fouille en déblai.

F

FAÇADES	Élévation d'ensemble des diverses faces d'un bâtiment. Ces façades peuvent être ombrées ou teintées.
---------	--

FAITAGE	Arête longitudinale formée au sommet d'une toiture par la rencontre de deux versants.
FAITIERE	Qui a trait au faîtage. Pris comme nom, désigne la panne de faîtage.
FERME	Système de poutraison, généralement triangulée, dont la membrure supérieure à simple ou double inclinaison règle la pente d'une toiture ; elles supportent les pannes qui constituent le support de la couverture.
FERRAILLAGE	Ensemble des armatures en acier noyé dans le béton pour constituer le béton armé.
FEUILLURE	Entaille longitudinale, pratiquée dans les montants et le linteau d'une baie pour y loger un bâti, et par extension (bois, métal ou maçonnerie) pour recevoir une pièce présentant une saillie longitudinale complémentaire (bâti dormant par exemple, ou tampon de regard, etc. ...).
FIBRES-CIMENT	Mélange de fibres d'amiante et de ciment produit industriellement sous forme d'éléments moulés ou extrudés.
FLECHE	Grandeur de la déformation élastique en un point donné, ou au point où elle est maximale, d'une poutre sous l'action des charges qui la sollicitent.
FOUILLE	Action de creuser dans un terrain. Résultat de cette action.

G

GABARIT	Instrument ou équipement définissant le tracé d'un profil, en vue de sa reproduction (répétée si nécessaire) ou du contrôle d'un passage à respecter.
GAINE	Conduit (calorifugé ou non) véhiculant L'air dans une installation (air vicié ou frais, pulsé, filtré, conditionné, etc...). Tube protégeant une canalisation, ou destiné à lui réserver un passage.
GALVANISATION	Procédé industriel consistant à revêtir de zinc un objet métallique en vue de Le protéger contre la corrosion (par électrolyse ou par trempage)
GIRON	Dans un escalier, la distance horizontale de nez de marche à nez de marche. En cas de volée courbe, le giron théorique est alors la largeur de marche mesurée sur la ligne de foulée(lieu de giron

	constant).
GOUSSET	Plaque de bois ou de métal assurant la rigidité d'un assemblage de pièces longues.
GOUTTIERE	Canal généralement de forme semi-circulaire(souvent en zinc ou en matière plastique) disposé à la partie basse d'un toit pour recueillir les eaux de pluie et les diriger vers les tuyaux de descente. La gouttière se trouve en rive, elle est généralement supportée par des crochets.
GRANULOMETRIE	Classification des agrégats entrant dans la composition des mortiers et bétons, établie en fonction de leur répartition par classes de grosseur.
GRAVOIS ou GRAVATS	Matériaux de démolition.

H

HERISSON	Lit de grosses pierres dures, dressé directement sur le sol pour servir de fondation (route, dalle, etc. ...).
HOURDIS	Aujourd'hui : élément manufacturé en béton ou céramique, utilisé entre solives, poutrelles, etc. ... comme sous-face et support pour la confection d'un plancher.
HUISSERIE	Encadrement fixe délimitant une baie dans une cloison et sur lequel s'articule une porte.
HYDROFUGE	Qui préserve de l'humidité. Par extension, adjuvant destiné à imperméabiliser la masse des mortiers ou bétons.
HYGROSCOPIQUE	Qualifie une substance ou un matériau présentant une affinité pour l'eau et donc la propriété d'absorber l'humidité.

I - J

IMPOSTE	Partie fixe ou mobile, vitrée ou non, au-dessus d'une porte ou d'une croisée.
JOINT	Coupure volontaire entre plusieurs éléments d'un même ouvrage dont il convient d'assurer la jonction tout en leur réservant une possibilité de jeu, retrait, dilatation, tassement, etc. ...sans risquer de fissure. Dans un mur, espace compris entre pierres, briques, etc., consécutives.

JOINTOYER Comblé et finir les joints d'un parement de mur, de sol, etc.

L

LAINÉ DE ROCHE - LAINÉ DE VERRE Fibres minérales fabriquées à partir de minéraux fondus, filées à des diamètres très faibles et agglomérées à des résines synthétiques ; présentées sous forme de panneaux semi-rigides ou de rouleaux souples, employées comme isolant thermique.

LAMBOURDES Pièces de bois espacées régulièrement et scellées, sur lesquelles sont fixées les lames de parquet.

LAMBRIS Panneaux de bois assemblés constituant des portes, volets, cloisons minces, etc. ... ou bien des revêtements minces de mur.

LAMELLE-COLLE Procédé industriel d'assemblage de lamelles de bois par collage spécial sous presse. Ce système permet de réaliser des poutres et des fermes d'une grande légèreté et pouvant atteindre de très grandes portées.

LANTERNEAU Partie surélevée d'un comble permettant d'assurer l'éclairage zénithal et/ou la ventilation.

LIGNE DE FOULEE Ligne d'épure représentant le trajet théorique emprunté dans un escalier elle est située en plan dans l'axe de volée, et tout au plus à 0,50 m du bord intérieur si l'escalier n'est pas droit.

LINTEAU Poutre horizontale en béton armé, en bois, en acier, située à la partie supérieure d'une baie (voir aussi Poitrail).

LISSE Barre horizontale servant de garde-corps, main-courante, traverse d'ossature, ou support de bardage.

LITEAU Pièce de bois de section carrée (.2,5 x 2,5 cm) fixée horizontalement sur les chevrons et supportant les tuiles ou ardoises.

LONG PAN Face la plus importante d'un bâtiment, d'un comble, etc. et parallèle à la rive ou à l'égout de la toiture.

LONGRINE Poutre longitudinale disposée à la base d'une paroi et répartissant les charges sur ses points d'appui.

M - N

MADRIER	Pièce de bois de section rectangulaire commerciale, aux cotes habituelles de 8 x 23 cm.
MAITRE DE L'OUVRAGE	Personne physique ou morale, désignée par ce terme dans. les documents du marché et pour le compte de qui les travaux ou ouvrages sont exécutés
MAITRE D'OEUVRE	Personne physique ou morale choisie par le maître de l'ouvrage pour assurer Les missions de direction et de coordination confiées dans les pièces écrites à La personne désignée par ce terme, ou par celui d'architecte.
MARCHE A PRIX FORFAITAIRE GLOBAL	Marché où le travail demandé à l'entrepreneur est complètement défini, et où les prix correspondants sont fixés en bloc et à l'avance. L'insertion de clauses de variation de prix ne fait pas perdre à ce type de marché son caractère forfaitaire. Le marché à prix global peut prévoir que certains travaux seront réglés au mètre.
MARCHE AU METRE	Marché où Le règlement est effectué en appliquant des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Les prix unitaires peuvent être soit spécialement établis pour le même marché considéré (bordereau) soit basés sur ceux d'un recueil existant (série).
METAL DEPLOYE	Sorte de grillage ou treillis métallique dont les mailles en forme de losange sont obtenues par l'extension transversale d'une tôle préalablement découpée régulièrement en fentes parallèles assez courtes.
MOELLON	Pierre calcaire apparente, plus ou moins équarrie, entrant dans la construction des murs.
MOISE	Poutre composée de deux membrures parallèles et solidaires, prenant appui de part et d'autre des poteaux qui la supportent.
MORTIER	Mélange de ciment (ou chaux), de sable et d'eau employé pour faire des enduits, assembler des briques, etc. ...
NIVEAU	Instrument donnant l'horizontale. Instrument employé après le dégrossissage des travaux préliminaires pour matérialiser par des repères un plan horizontal de référence. Altitude d'une ligne ou d'un plan horizontal par rapport à un niveau de référence.
NOUE	Ligne creuse déterminée par la rencontre de deux versants de toiture formant un angle rentrant (inverse : arête).

P

PANNE	Pièce de charpente horizontale reliant les fermes, fixée sur les arbalétriers et soutenant les chevrons ou directement la couverture.
PANNEAU DE PARTICULES	Matériau plan constitué à partir de fragments de bois ou autres produits ligneux, comprimés et liés par collage. Le label CTB H signifie résistant à l'humidité.
PARPAING	Élément parallélépipédique en béton non armé, (comportant ou non des trous verticaux) et dont la plus petite dimension est celle de l'épaisseur du mur.
PIGNON	Mur de construction dont la partie supérieure supporte la toiture à deux (ou plusieurs) versants et dont il épouse la forme.
PLAN	Projection au sol d'un bâtiment coupé à une certaine hauteur par un plan horizontal.
PLAN DE MASSE	Plan d'une construction, ou d'un ensemble de constructions, situant à petite échelle les bâtiments les uns par rapport aux autres et par rapport au terrain. Echelles courantes : 1/200 - 1/100 et 1/50.
PLAN DE SITUATION	Plan situant une construction par rapport une ville, un quartier, une rue ; il est réalisé à petite échelle (1/5000 - 1/2000).
PLATINE	Plaque métallique d'assemblage et d'appui de poteaux ou poutres, généralement disposée dans un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal de la pièce.
PLATRE	Matériau obtenu par calcination du gypse et faisant prise avec de l'eau.
POITRAIL PORTEE	Linteau de grande portée supportant de fortes charges. Distance séparant deux appuis successifs d'une poutre, ou de tout élément porteur.
PORTIQUE	Système de construction formé par deux montants verticaux ou inclinés reliés à la partie supérieure par une traverse droite ou brisée dont chaque attache avec les montants est réalisée de sorte qu'elle constitue un encastrement parfait
POUTRE	Élément assez souvent horizontal, recevant des charges généralement verticales, et reposant : - soit sur un seul appui, avec encastrement (console) - soit sur deux appuis (libres, libre et encastéré, ou encastrés)

- soit sur plusieurs appuis (poutre en continuité).

En dehors des poutres pleines classiques existent principalement les poutres à âme pleine, les poutres à treillis (dont l'âme est remplacée par une triangulation) et les poutres à caissons.

PREFABRICATION	Exécution hors du chantier proprement dit (ou dans un emplacement spécialement prévu au chantier) en petites ou moyennes séries, d'éléments standardisés de construction prêts à l'assemblage.
PROJET	Ensemble de documents (descriptifs, estimatifs, quantitatifs, etc.) réunissant les informations nécessaires à la réalisation d'une construction, et établis à partir d'un avant-projet.

Q - R

RADIER	Dalle de béton armé servant de fondation (route, machine, immeuble, etc. ...) à une construction non fondée sur puits ou pieux.
RAMPANT	Surface inclinée (exemple : versant d'une toiture)
RECEPTION DES TRAVAUX	Constat de Leur achèvement et de Leur acceptation, Le contrat ayant été effectivement rempli.
REFEND	Mur porteur situé à l'intérieur d'un bâtiment et reliant deux façades, et servant à réduire les portées des poutres, planchers, etc.
REGALER	Etendre sur une faible épaisseur de la terre, du sable, des cailloux, etc. ...
REGARD	Ouvrage généralement en maçonnerie et donnant accès à une canalisation, en vue de son entretien ou de sa visite.
RELEVÉ	Croquis coté, réalisé sur place, à main levée ; il est destiné à la représentation dessinée d'ouvrages existants.
REMBLAI	Apport de terre venant combler une fouille préalable ou remonter un niveau de terrain existant.
RETRAIT	Rétraction d'un matériau due au séchage (cas du béton, du bois).
RIGOLE	Petite tranchée recevant des fondations. Canal de faibles dimensions pour l'écoulement des eaux.
RIVE	Bordure qui termine une toiture, en pignon.

S

SABLIERE	Poutre horizontale entretoisant les poteaux d'un long-pan au niveau des retombées de fermes. Panne sablière : située à la partie basse d'un versant de toiture.
SCELLEMENT	Fixation d'une pièce dans une maçonnerie.
SCHEMA	Dessin, à l'échelle ou non, très simplifié, surtout destiné à la représentation des liaisons, fonctionnement, installation, etc. ...
SEGREGATION	Séparation des éléments constitutifs d'un béton, durant son transport ou sa mise en œuvre.
SEMELLE	Élément de fondation nettement élargi et répartissant sur le sol les charges qui lui sont transmises (poteau, mur, etc. ...). Généralement en béton armé.
SERVITUDE	Terme juridique désignant tout droit ou charge qui aliène un fonds au profit d'un autre, qui limite ou entrave un droit de propriété.
SOLIN	Joint assurant l'étanchéité et le calfeutrement d'une couverture située contre un mur.
SOLIVE	Poutrelle formant l'ossature directe ou primaire d'un plancher.
SONDAGE	Opération consistant à examiner par forage ou prélèvement, l'état ou la composition d'un sol, d'un ouvrage, etc. ...
SOUSSION	Engagement signé de l'Entreprise qui déclare se soumettre aux conditions du marché. Proposition de prix ayant pour objet l'exécution d'un travail bien déterminé moyennant un prix bien déterminé également.
SOUTENEMENT	Mur ou construction destiné à résister à la poussée des terres.
SUPERSTRUCTURE	Partie d'une construction située au-dessus du niveau du sol.
SURCHARGES	Ensemble des charges variables ponctuelles ou réparties dues à l'exploitation, aux essais, à l'entretien, aux conditions climatiques (neige ou vent) etc. ... intervenant dans un ouvrage.

T

TASSEAU	Cale en bois de faible section.
---------	---------------------------------

TÉMOIN	Enduit de plâtre soigné de faibles dimensions, chevauchant une lézarde dont veut contrôler l'évolution.
TIRANT	Pièce de charpente travaillant à la traction.
TRANCHÉE	Excavation en longueur dans le sol.
TRAVÉE	Intervalle entre deux fermes, distance entre deux poteaux pris dans le sens longitudinal du bâtiment.
TRAVERSE	Poutre ou barre, généralement horizontale servant à maintenir l'écartement entre montants dans les pans de bois, pans de fer, ou ossature de bardage.
TREILLIS	Structure d'une poutre, d'un poteau, d'une ferme, dans laquelle l'âme pleine est remplacée par un réseau triangulé de barres secondaires. Exemple : poutre en treillis.
TRIANGULATION	Assemblage triangulaire de pièces de charpente assurant leur indéformabilité dans leur plan de construction.

U – V – W

VANTAIL	Panneau mobile obturant une baie. Partie ouvrante d'une porte ou d'une fenêtre.
VIBRATION	Action de vibrer le béton pour en améliorer la compacité et pour assurer un bon remplissage des coffrages.
VOLIGE	Planche mince de moins de 20 mm d'épaisseur.

X – Y – Z

ZINGAGE ou ZINCAGE	Synonyme de galvanisation
-----------------------	---------------------------

*Document réalisé par :
Jean-Yves Blanchin, Institut de l'Élevage Manosque*